

Annexe 5

Fiches actions

CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN VALANT OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT)

Commune d'Apt

Liste des fiches actions

Fiche action n°1.1.1 - Instaurer le permis de louer dans le quartier Saint Michel.....	7
Fiche action n°1.1.2 - Opération Programmée d'Amélioration et l'Habitat et Renouvellement Urbain et Opération façade.....	9
Fiche action n°1.1.3 - Communiquer sur les dispositifs existants.....	11
Fiche action n°1.2.1 - Réaménagement de la place Jean Jaurès en îlot de fraîcheur.....	13
Fiche action n°1.2.2 - Réaménagement du cours Lauze de Perret.....	15
Fiche action n°1.2.3 - Réaménager la place de la Bouquerie.....	18
Fiche action n°1.3.1 - Réhabilitation des Bains Douches en accueil jeunes.....	20
Fiche action n°1.3.2 - Créer un nouveau site internet.....	22
Fiche action n°1.3.3 - Mettre en place des parcours thématiques.....	24
Fiche action n°1.3.4 - Réhabilitation du gymnase Michaël Guigou.....	26
Fiche action n°1.3.5 - Aménager la maison des sports.....	28
Fiche action n°1.3.6 - Réhabiliter la piscine Viton.....	30
Fiche action n°1.3.7 - Créer un équipement culturel intercommunal.....	34
Fiche action n°1.3.8 - Créer un accueil de loisirs sans hébergement à St Michel.....	36
Fiche action n°2.1.1 - Conforter la stratégie de marketing territoriale « Apt, Capitale du Luberon ».....	38
Fiche action n°2.1.2 - Poursuivre le partenariat sur l'Opération Grand Site Massif des Ogres.....	40
Fiche action n°2.2.1 - Redynamiser le commerce du cœur de ville.....	42
Fiche action n°2.2.2 - Promouvoir les savoir-faire locaux et les entreprises emblématiques du territoire.....	44
Fiche action n°2.3.1 - Etude de réalisation d'un plan vélo.....	48
Fiche action n°2.3.2 - Développer un projet intercommunal autour du vélo.....	50
Fiche action n°2.3.3 - Etude pour la réalisation d'un plan de mobilité simplifié.....	54
Fiche action n°2.3.4 - Etude pour la refonte de la signalisation d'information locale.....	56
Fiche action n°2.3.5 - Développer une plateforme numérique de covoiturage.....	58
Fiche action n°2.3.6 - Créer un parking relais.....	60
Fiche action n°3.1.1 - Renaturer les cours d'école.....	62
Fiche action n°3.1.2 - Réaménager le Calavon.....	64
Fiche action n°3.1.3 - Réaliser un audit énergétique.....	66
Fiche action n°3.1.4 - Rénover l'éclairage public.....	68
Fiche action n°3.1.5 - Mettre en place le Projet Alimentaire Territorial (PAT).....	70
Fiche action n°3.1.6 - Elaborer une stratégie concernant le Zéro Artificialisation Nette.....	72
Fiche action n°3.1.7 - Mettre en place des actions d'accompagnement au changement.....	74
Fiche action n°3.1.8 - Concrétiser la charte « Nature en Ville ».....	76
Fiche action n°3.1.9 - Réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale.....	78
Fiche action n°3.2.1 - Développer des actions « Bien vieillir » et intergénérationnelles.....	80

Tableau de synthèse des fiches actions

Orientations	Numéro	Fiches actions	Maitre ouvrage	Etat
Axe I - Apt, une ville au cadre de vie remarquable				
1. Une offre de logements diversifiée et attractive	1.1.1	Instaurer le permis de louer à Saint Michel	Commune Apt	En projet
	1.1.2	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain 2021-2026 et dispositif façade	Commune Apt	Engagée
	1.1.3	Communiquer sur les dispositifs en place (OPAH, SARE, ORT, aides de l'Anah ...)	Commune Apt	En projet
		<i>Réaliser des acquisitions foncières</i>		<i>En réflexion</i>
2. Un patrimoine révélé	1.2.1	Réaménager la place Jean Jaurès en îlot de fraîcheur	Commune Apt	Engagée
	1.2.2	Réaménager le cours Lauze de Perret - étude de faisabilité	Commune Apt	En projet
		Réaménager le cours Lauze de Perret - réalisation	Commune Apt	En projet
	1.2.3	Réaménager la place de la Bouquerie - étude de faisabilité	Commune Apt	En projet
		Réaménager la place de la Bouquerie - réalisation	Commune Apt	En projet
		<i>Restaurer la cathédrale</i>	Commune Apt	<i>En réflexion</i>
		<i>Repenser le projet du musée d'Apt</i>	Commune Apt	<i>En réflexion</i>
	<i>Réaménager la place Charles de Gaulle</i>	Commune Apt	<i>En réflexion</i>	
3. Une ville animée et vivante toute l'année	1.3.1	Réhabiliter les Bains Douches en locaux pour la jeunesse	Commune Apt	En projet
	1.3.2	Créer un nouveau site internet	Commune Apt	Engagée
	1.3.3	Mettre en place des parcours thématiques	Commune Apt	En projet
	1.3.4	Réhabiliter le gymnase Guigou	Commune Apt	Engagée
	1.3.5	Aménager la maison des sports	Commune Apt	Engagée
	1.3.6	Réhabiliter la piscine Viton - étude de faisabilité (financements PVD)	Commune Apt	En projet
		Réhabiliter la piscine Viton - réalisation	Commune Apt	En projet
	1.3.7	Créer un équipement culturel intercommunal - études	CCPAL	Engagée
Créer un équipement culturel intercommunal - réalisation		CCPAL	En projet	

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

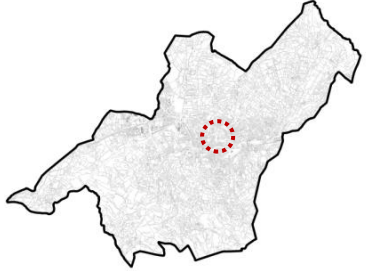
	1.3.8	Créer un accueil de loisirs sans hébergement à St Michel - étude de faisabilité	Commune Apt	En projet
		Créer un accueil de loisirs sans hébergement à St Michel - réalisation	Commune Apt	En projet
		<i>Transformer la friche avenue du Viaduc</i>	Commune Apt	<i>En réflexion</i>
		<i>Réfléchir à un projet sur l'ancien musée</i>	Commune Apt	<i>En réflexion</i>
Axe 2 - Apt, une ville qui joue son rôle de centralité				
1. Une ville touristique	2.1.1	Conforter la stratégie de marketing territorial " Apt, capitale du Luberon"	Commune Apt	Engagée
	2.1.2	Poursuivre le partenariat sur l'Opération Grand Site Massif des Ogres	CCPAL	Engagée
		<i>Créer un lieu d'interprétation du Luberon</i>	Commune Apt	<i>En réflexion</i>
		<i>Renforcer l'offre en hébergements touristiques (hotel)</i>	Commune Apt	<i>En réflexion</i>
2. Une polarité économique majeure du territoire	2.2.1	Redynamiser le commerce en cœur de ville	Commune Apt	Engagée
	2.2.2	Promouvoir les savoirs faire locaux et les entreprises emblématiques du territoire	CCPAL	Engagée
3. Une ville prenant en compte les enjeux de mobilité	2.3.1	Etude de réalisation d'un plan vélo (ville Apt)	Commune Apt	Engagée
	2.3.2	Développer un projet intercommunal autour du vélo	CCPAL	Engagée
	2.3.3	Etude plan de mobilité simplifié (financements PVD)	Commune Apt	En projet
	2.3.4	Réaliser une étude pour la refonte de la signalisation d'information locale	Commune Apt	En projet
	2.3.5	Développer une plateforme numérique de covoiturage	Luberon Sorgues Entreprendre	Engagée
	2.3.6	Créer un parking relais	Commune Apt	En projet
Axe 3 - Apt, une ville qui anticipe les enjeux de demain				
1. Une ville capable de s'adapter	3.1.1	Renaturer les cours d'école (budget pour Giono-Bosco uniquement)	Commune Apt	Engagée
	3.1.2	Réaménager le Calavon - étude	SIRCC	Engagée
		Réaménager le Calavon - réalisation	SIRCC / Commune d'Apt	En projet
	3.1.3	Audit énergétique	Commune Apt	Engagée
	3.1.4	Rénover l'éclairage public	Commune Apt	Engagée
	3.1.5	Mettre en place le Projet Alimentaire	PNRL /	Engagée

		Territorial	Commune Apt	
	3.1.6	Elaborer une stratégie concernant le Zéro Artificialisation Nette	Commune Apt	Engagée
	3.1.7	Mettre en place des actions d'accompagnement au changement	Commune Apt	Engagée
	3.1.8	Concrétiser la charte nature en ville	Commune Apt	Engagée
	3.1.9	Réaliser un atlas de biodiversité communale	Commune Apt	En projet
2. Une ville accessible pour tous	3.2.1	Développer des actions de prévention "bien vieillir" et intergénérationnelles	Commune Apt	Engagée
		<i>Créer de l'habitat intergénérationnel et participatif</i>	Commune Apt	<i>En réflexion</i>

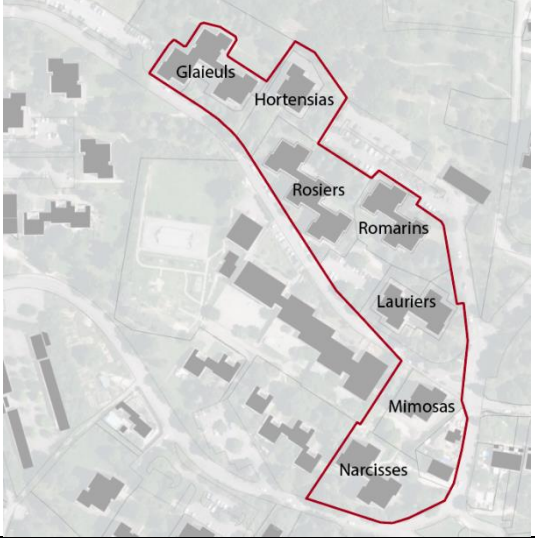
Tableau thématique des fiches actions

Habitat		Cadre de vie		Mobilité		Economie & emplois		Solidarités et proximités		Environnement / Transition écologique	
1.1.1	Instaurer le permis de louer à Saint Michel	1.2.2	Réaménager le cours Lauze de Perret	2.3.1	Etude de réalisation d'un plan vélo (ville Apt)	2.2.1	Redynamiser le commerce en cœur de ville	1.3.1	Réhabiliter les Bains Douches en locaux pour la jeunesse	3.1.1	Renaturer les cours d'école (budget pour Giono-Bosco uniquement)
1.1.2	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain et dispositif façade 2021-2026	1.2.3	Réaménager la place de la Bouquerie	2.3.2	Développer un projet intercommunal autour du vélo	2.2.2	Promouvoir les savoirs faire locaux et les entreprises emblématiques du territoire	1.3.2	Créer un nouveau site internet	3.1.2	Réaménager le Calavon
1.1.3	Communiquer sur les dispositifs en place (OPAH, SARE, ORT, aides de l'Anah ...)	1.3.3	Mettre en place des parcours thématiques	2.3.3	Etude plan de mobilité simplifié	3.1.5	Mettre en place le Projet Alimentaire Territorial	1.3.4	Réhabiliter le gymnase Guigou	3.1.3	Audit énergétique
		2.1.1	Conforter la stratégie de marketing territorial " Apt, capitale du Luberon"	2.3.4	Réaliser une étude pour la refonte de la signalisation d'information locale			1.3.5	Aménager la maison des sports	3.1.4	Rénovation de l'éclairage public
		2.1.2	Poursuivre le partenariat sur l'Opération Grand Site Massif des Ocres	2.3.5	Développer une plateforme numérique de covoiturage			1.3.6	Réhabiliter la piscine Viton	3.1.7	Mettre en place des actions d'accompagnement au changement
		3.1.6	Elaborer une stratégie concernant le Zéro Artificialisation Nette	2.3.6	Créer un parking relais			1.3.7	Créer un équipement culturel intercommunal	3.1.8	Concrétiser la charte nature en ville
								1.3.8	Créer un accueil de loisirs sans hébergement à St Michel	3.1.9	Réaliser un atlas de biodiversité communale
								3.2.1	Développer des actions de prévention "bien vieillir" et intergénérationnelles		

Fiche action n°1.1.1 - Instaurer le permis de louer dans le quartier Saint Michel

Fiche action n°	1.1.1	Localisation	
Nom de l'action	Instaurer le permis de louer dans le quartier Saint Michel		
Axe de rattachement	Axe 1 - Apt, une ville au cadre de vie remarquable		
Orientation	1.1 – Une offre de logements diversifiée et attractive		


Détail de la fiche action

Statut	En projet	
Niveau de priorité	Fort	
Maître d'ouvrage	Mairie d'Apt	
Lieu de l'action	7 copropriétés du quartier Saint-Michel : Glaieuls, Hortensias, Rosiers, Romarins, Lauriers, Mimosas, Narcisses. Cela représente 233 logements.	
Description de l'action	<p>L'OPAH-RU en cours a mis en exergue une problématique forte sur sept copropriétés du quartier Saint-Michel à Apt. Ces copropriétés sont dans un état de dégradation avancée et la municipalité souhaiterait pouvoir vérifier l'habitabilité des logements mis en location. Véritable outil de la lutte contre l'habitat indigne, le permis de louer permettra à la ville d'Apt de réaliser un suivi des mises en location, avec une visite systématique des logements sur sept copropriétés.</p> <p>La municipalité souhaite mettre en place le permis de louer avec autorisation préalable de mise en location. Cette démarche est plus contraignante que celle de la déclaration de mise en location, car il ne s'agit pas simplement d'informer l'administration, mais d'obtenir une autorisation avant de pouvoir louer. La demande peut être refusée si l'état du bien n'est pas jugé conforme, et des travaux peuvent alors être imposés au propriétaire afin d'obtenir l'autorisation</p>	

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

	<p>de mise en location.</p> <p>Les logements concernés par le permis de louer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Seuls les logements dont le bail est soumis à la loi du 6 juillet 1989 lors de la première mise en location ou lors de la remise sur le marché du bien, sont visés. ▪ Dans les zones définies, le permis de louer s'applique à la fois aux logements vides et aux logements meublés qui sont loués à titre de résidence principale.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat ▪ Agence National de l'Habitat (Anah) ▪ Agence Département d'Information sur le Logement (ADIL)
Dépenses prévisionnelles	Fonctionnement en régie
Plan de financement prévisionnel	/
Calendrier	Mise en place à titre expérimental sur la période 2023-2025
Lien avec d'autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) ▪ OPAH-RU ▪ Programme Local de l'Habitat
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Indicateur de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'autorisations de permis de louer déposées et validées ▪ Nombre de logements indignes repérés grâce à ce dispositif
Conséquence sur la fonction de centralité	La lutte contre l'habitat indigne est un enjeu fort du projet de redynamisation de la ville d'Apt. Avec la mise en place du permis de louer, la municipalité aura un outil de suivi du parc locatif (à St Michel pour commencer).

Fiche action n°1.1.2 - Opération Programmée d'Amélioration et l'Habitat et Renouvellement Urbain et Opération façade

Fiche action n°	1.1.2	Localisation	
Nom de l'action	Opération Programmée d'Amélioration et d'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH-RU) et Opération Façade		
Axe de rattachement	Axe 1 Apt, une ville au cadre de vie remarquable		
Orientation	1.1 – Une offre de logements diversifiée et attractive		

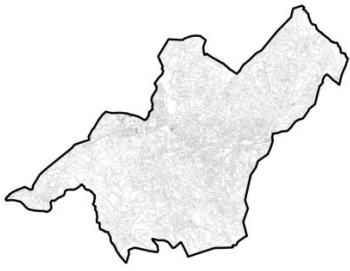
Détail de la fiche action

Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville d'Apt
Lieu de l'action	Périmètre délimité : centre-ancien, faubourg Victor Hugo et quartier Saint-Michel
Description de l'action	<p>Les objectifs de l'OPAH-RU sont de quatre ordres :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Lutter contre l'habitat indigne, très dégradé et souvent vacant, des propriétaires occupants (PO) et des propriétaires bailleurs (PB) en corollaire d'un loyer maîtrisé, 2. Inciter les bailleurs à entretenir leur patrimoine et à produire des logements à loyer maîtrisé, 3. Lutter contre la précarité énergétique notamment auprès des copropriétés du quartier Saint Michel, 4. Accompagner les copropriétés fragiles en centre ancien ainsi que sur le quartier Saint Michel à s'organiser, à se mobiliser sur un programme de travaux et à engager des travaux, (les accompagner dans leur redressement par le biais d'aides aux syndicats de copropriétaires), 5. Inciter les propriétaires occupants à investir dans le centre ancien, 6. Répondre au maintien à domicile des personnes aux ressources modestes et à mobilité réduite (personnes en situation de handicap et personnes âgées). <p>Les objectifs complémentaires sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Travailler en lien avec le guichet unique du Pôle Départementale de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI), sur l'animation d'une Cellule « lutte contre l'habitat indigne », permettant de mobiliser les partenaires, et de coordonner une action coercitive avec les aides de l'OPAH RU, 2. Un travail continu de repérage des îlots et des immeubles dégradés pouvant faire l'objet d'une restructuration ou d'un projet spécifique d'aménagement,

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

	<p>3. La réalisation de diagnostics multicritères sur les copropriétés de plus de 30 lots présentant un profil de fragilité ou de dégradation.</p> <p>Couplée à ce dispositif, la ville d'Apt a mis en place sur la période 2021-2026 une subvention pour la rénovation des façades, sur le même périmètre que celui de l'OPAH-RU.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) ▪ Région Provence Alpes Côte d'Azur ▪ Département de Vaucluse
Dépenses prévisionnelles	<p>Pour l'OPAH-RU, 3 172 451 € dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 462 501 € pour le suivi animation ▪ 1 427 950 € d'aides directes aux travaux et honoraires sur du H.T ▪ 1 282 000 € pour les aides au syndicat de copropriétés <p>Pour le dispositif façade :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 30 000 € / an sur 5 ans = 150 000 €
Plan de financement définitif	<p>Pour l'OPAH-RU :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Anah : 2 499 401 € ▪ Région Provence Alpes Côte d'Azur : 161 000 € ▪ Département de Vaucluse : 96 250 € ▪ Commune d'Apt : 512 050 € <p>Pour le dispositif façade : subvention ville d'Apt uniquement.</p>
Calendrier	Opération en cours pour la période 2021 - 2026
Lien avec d'autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme Local de l'Habitat (en cours d'élaboration) ▪ Contrat de ville
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Indicateurs de résultats : <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre et typologie des logements réhabilités (type de logements - accès en étage sur les commerces...) ○ Nombre de sorties d'insalubrité, notamment après arrêté préfectoral d'insalubrité, de péril et de résolution de situations à risque d'exposition au plomb
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le périmètre de l'OPAH-RU d'Apt contient le centre-ville, le faubourg Victor Hugo et une partie du quartier Saint-Michel.</p> <p>Les subventions attribuées pour la rénovation des logements incitent à réaliser des travaux (rénovation énergétique, accompagnement des copropriétés, ...). Ces subventions permettront de réhabiliter des logements et d'offrir de meilleures conditions de confort aux habitants. L'OPAH-RU aura un impact positif sur le cadre de vie des habitants.</p> <p>Les aides pour les ravalements de façade permettent d'inciter les propriétaires à la réalisation de travaux. Ces ravalements auront un impact important sur l'image du centre-ville.</p>

Fiche action n°1.1.3 - Communiquer sur les dispositifs existants

Fiche action n°	1.1.3	Localisation	
Nom de l'action	Communiquer sur les dispositifs existants		
Axe de rattachement	Axe 1 - Apt, une ville au cadre de vie remarquable		
Orientation	1.1 – Une offre de logements diversifiée et attractive		


Détail de la fiche action

Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Mairie d'Apt
Lieu de l'action	Dépendant de chaque dispositif
Description de l'action	<p>Le diagnostic de territoire a démontré une faible connaissance des dispositifs existants permettant des avantages financiers ou juridiques, de la part des acteurs extérieurs à la collectivités (habitants, entreprises, ...).</p> <p>Cette action a donc pour but de communiquer sur ces dispositifs afin de remédier à cette problématique. Selon la thématique cette action pourra se faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Au travers d'un livret explicatif, ▪ Par la réalisation de réunions d'informations thématiques à destination d'un public cible. <p>Une communication sur les dispositifs suivants est à prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Outils juridiques et fiscaux liés à la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire, ▪ L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH-RU), ▪ Le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE), ▪ Les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour la rénovation des logements, ▪ Les aides pour les acteurs de la vie économique, liées à des zonages spécifiques (AFR, ZRR, Quartier Politique de la ville ...) <p>La création du nouveau site internet de la ville permettra également de mettre en avant plus facilement les différents dispositifs.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agence Nationale de l'Habitat (Anah) ▪ CCPAL ▪ Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL) ▪ Soliha 84
Dépenses prévisionnelles	Coût conception : 3 000 € Impression d'une brochure explicitant les outils et dispositifs : 1 500 € / 300

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

	unités
Plan de financement prévisionnel	/
Calendrier	2023-2026
Lien avec d'autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ OPAH-RU ▪ SARE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de fonctionnement : <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de réunions d'informations organisées
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette action permettra aux habitants, aux entreprises mais aussi à de potentiels investisseurs d'être informés sur les dispositifs en cours.</p> <p>Elle pourra ainsi avoir un impact sur l'habitat (investissement locatif, aides à la rénovation) et sur le commerce (exonérations, ...).</p> <p>Elle permet de renforcer la concurrentialité et l'attractivité de la ville d'Apt.</p>

Fiche action n°1.2.1 - Réaménagement de la place Jean Jaurès en îlot de fraîcheur

Fiche action n°	1.2.1	Localisation	
Nom de l'action	Réaménagement de la place Jean Jaurès en îlot de fraîcheur		
Axe de rattachement	Axe 1 - Apt, une ville au cadre de vie remarquable		
Orientation	1.2 - Un patrimoine révélé		


Détail de la fiche action

Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	SPL Territoire 84
Lieu de l'action	Place Jean Jaurès
Description de l'action	<p>La place Jean Jaurès se situe en plein cœur du centre-ville d'Apt. Elle est en lien avec deux équipements majeurs : le musée d'Apt et la maison du Parc Naturel Régional du Luberon.</p> <p>Cette place, qui ne joue pas aujourd'hui son rôle, va être transformée en poumon vert afin de devenir un lieu public accueillant et ne plus être seulement un lieu de passage.</p> <p>Les enjeux du réaménagement sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Redonner du sens, un usage et une fonction à cette place, ▪ Rendre une place de choix au piéton, à la déambulation, à la rencontre, ▪ Apaiser le site en envisageant la piétonisation par la mise en place d'une zone de rencontre avec quelques places de stationnement. ▪ Créer un espace de respiration paysagé en utilisant la trame existante c'est-à-dire les arbres, en lien avec le jardin de la maison du Parc, ▪ Associer la conception au projet de refonte du musée et de l'ouverture du jardin du parc aux visites, en faire un tremplin vers ces deux entités, une évidence (continuité de matériaux, mise en valeur...). ▪ Offrir aux habitants des espaces publics réaménagés et agréables (en lien avec les places Carnot et Gabriel Péri)
Partenaires	<p>Maitrise œuvre : Natures urbaines / Intervia groupe Merlin</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat (DSIL – plan de relance DSIL) ▪ Agence de l'eau ▪ Région Provence Alpes Côte d'Azur (CRET) ▪ Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ▪ Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine de Vaucluse (UDAP) ▪ Département de Vaucluse

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

Dépenses prévisionnelles	Coût total de l'opération : 1 330 850 € HT
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agence de l'eau : 15 000 € HT ▪ Région : 250 000 € HT ▪ Ville d'Apt : 698 537 € HT <p>A solliciter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonds vert ▪ Département : 250 000 € HT
Calendrier	<p>Début de travaux prévu en mai 2023</p> <p>Durée prévisionnelle du chantier : 12 mois</p>
Lien avec d'autres programmes et contrats territorialisés	<p>Contrat de Relance et de Transition Ecologique</p> <p>Charte du Parc Naturel Régional du Luberon</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Indicateurs de fonctionnement : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fréquentation de la place, ○ Evolution des usages de la place, ○ Diminution du phénomène d'îlot de chaleur urbain ● Indicateurs de résultats : <ul style="list-style-type: none"> ○ Rénovation des logements et des commerces entourant la place ○ Diminution de la vacance des logements entourant la place
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le réaménagement de la place Jean Jaurès se fait dans la continuité d'une volonté politique de reprise en main de l'espace public. Après les places Carnot et Gabriel Péri, c'est une troisième place en cœur de ville qui sera réaménagée. Ce réaménagement aura des impacts concernant l'amélioration du cadre de vie avec la végétalisation, la piétonnisation, la suppression de stationnement, etc. Située en plein cœur de ville, le réaménagement de cette place permettra de lutter contre les îlots de chaleur urbain.</p> <p>Cette place sera à terme, non plus un lieu de passage mais un vrai lieu de vie pour les habitants du quartier, pour les jeunes et pour tous les aptésiens. Elle participera pleinement à l'attractivité et à la vie du centre-ville.</p>

Fiche action n°1.2.2 - Réaménagement du cours Lauze de Perret

Fiche action n°	1.2.2	Localisation	
Nom de l'action	Réaménagement du cours Lauze de Perret		
Axe de rattachement	Axe 1 - Apt, une ville au cadre de vie remarquable		
Orientation	1.2 - Un patrimoine révélé		

Détail de la fiche action


Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie d'Apt
Lieu de l'action	Cours Lauze de Perret
Description de l'action	<p>Situé à l'entrée Est de la Ville d'Apt, le Cours Lauze de Perret couvre une superficie d'1,2 ha qui jouxte celle du jardin public récemment réhabilité (1 ha).</p> <p>Au fil du temps cependant, ce vaste espace ouvert a perdu sa vocation initiale de « cours » et de promenade pour se transformer essentiellement en zone de passage de véhicules et de stationnement.</p> <p>Cette action vise à réhabiliter ce lieu privilégié pour lui rendre sa vocation d'origine. Elle s'inscrit dans l'objectif d'amélioration du cadre de vie et de la qualité de vie des habitants, de développement durable, de lutte contre le réchauffement climatique, et de renforcement de l'attractivité globale de la ville.</p> <p>Ce projet permettra en outre de parachever le programme de réaménagement et de revalorisation des places et placettes entrepris depuis quelques années et qui inclut les Place de la mairie et Place Carnot (réalisés), Place Jean Jaurès (en cours), Place de la Bouquerie (en programmation).</p> <p>Ensemble, le Cours Lauze de Perret et le Jardin public représentent près de 12% de la superficie du cœur de ville. Cette réalisation aurait donc un impact majeur sur le plan environnemental, économique, touristique, culturel ou encore social.</p> <p>Etude préalable</p> <p>En raison de l'envergure et du coût potentiel de ce projet, l'enjeu de cette action porte sur le lancement d'une étude visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Poser un diagnostic. Dresser un état des lieux du Cours Lauze de Perret et de ses abords (terrain, situation, zones d'habitat, de parking, de stationnement, de circulation, flux de déplacement, place des piétons, des 2 roues, de la voiture, accessibilité des centres d'intérêts, du jardin public, des commerces, etc.)

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposer plusieurs scénarios de réaménagement et fournir l'analyse comparative des différents projets qui pourront inclure : la réhabilitation de l'existant, la transformation complète du Cours, la reconfiguration des espaces publics, la révision des voies de circulation, des zones de parking et des places de stationnement, la création d'espaces dédiés (promenade, culture, détente, ...), l'accès et la valorisation des centres d'intérêt situés à proximité (jardin public, cité scolaire, rue des marchands, cafés et commerces, habitations, rues adjacentes, etc.). ▪ Intégrer une approche éco-responsable dans toutes les propositions de projet (renaturation, végétalisation, préservation/renouvellement des ressources naturelles, gestion de l'eau, récupération/recyclage, qualité de l'air, zones d'ombrage, nature et qualité des revêtements, origine et choix des matériaux, circuits courts, mobilités douces, accessibilité PMR, etc.) ▪ Conjuguer le double espace du Cours Lauze de Perret et du Jardin public, leurs abords et voies d'accès (embellissement, végétalisation, piétonisation, stationnement, piste cyclable, zones de repos, etc.) <p>Les résultats de l'étude permettront d'identifier le projet le plus pertinent et de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Disposer d'un outil d'aide à la prise de décision (analyse comparative des scénarios, forces/faiblesses, coûts/financement, impacts/ bénéfiques, faisabilité technique/financière, solutions, incrémentation progressive/phasage des travaux. ▪ Repenser les déplacements, la circulation et le stationnement dans une logique globale de valorisation, d'accessibilité, de mobilités apaisées, d'espaces partagés, de lutte contre la chaleur et les nuisances. ▪ Sécuriser et mettre en accessibilité ce vaste espace et ses voies d'accès ▪ Poursuivre le programme de la lutte contre le réchauffement climatique (création d'îlots de fraîcheur, renaturation et végétalisation, plantation et création d'ombrages, économie d'énergie, gestion raisonnée, découplage des eaux pluviales, ...) entrepris par la Ville. ▪ Rendre au Cours Lauze de Perret sa vocation initiale ▪ Offrir au public un nouveau lieu, à la fois ouvert et à usages variés (promenade, événements, animations, projets culturels, concerts, spectacles vivants, marchés, ...). ▪ Parachever le programme de transformation durable des espaces publics déjà en cours (places et placettes, boulevards et chaussée) ▪ Proposer un espace de qualité, sécurisé, accessible PMR, aux abords immédiats du jardin public, des habitations, des commerces, des établissements scolaires, des dessertes de bus, du marché multi-centenaire du samedi. ▪ Déterminer le meilleur projet et/ou l'adapter au regard des contraintes techniques/financières
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agence de l'eau ▪ Etat ▪ Région ▪ Département

Dépenses prévisionnelles	Coût estimatif de l'étude : 50 000 € HT. Coût des travaux : à définir.
Plan de financement prévisionnel	Seront sollicités pour le financement : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Agence de l'eau ▪ Etat ▪ Région ▪ Département
Calendrier	Etude scénarios/faisabilité : 2025 Réalisation : 2026-2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrat de Relance et de Transition Ecologique ▪ Charte du PNRL ▪ PLU
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de fonctionnement : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fréquentation de la place ○ Evolution des usages
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La réalisation de ce projet aura de multiples impacts positifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en valeur de près de 12% de la superficie du cœur de ville dans une logique d'attractivité globale (zones partagées et accessibilité, nature et végétation, détente, loisirs et culture, santé et bien-être, ...) ▪ Homogénéisation des niveaux d'attractivité et de qualité de vie de la partie Est avec la partie opposée qui est déjà réhabilitée et/ou en cours de réalisation (Place de la mairie, Place Carnot, Place Jean Jaurès, Place de la Bouquerie). ▪ Clarification/fluidification de la continuité des espaces publics (Jardin public, Cours Lauze de Perret, Cœur de ville), de leurs voies d'accès et de leurs abords. ▪ Transformation/création d'un lieu public en vaste espace sécurisé et accessible PMR au bénéfice des riverains, des élèves et collégiens, des habitants et des commerçants, des forains, de l'ensemble de la population, et des nombreux touristes ▪ Mise en valeur du patrimoine historique et architectural (centres d'intérêt, Porte de Saignon, Cathédrale, Romanité, Musée, Places et Placettes, ...) et incitation à sa découverte ▪ Renforcement des politiques transversales (environnement et développement durable, action sociale et solidarité, santé et bien-être, loisirs et culture, affaires scolaires et jeunesse, attractivité, développement touristique et économique) ▪ Incitation à l'appropriation du processus d'embellissement par les riverains (rénovation de l'habitat privé, embellissement des façades, des commerces, des terrasses, végétalisation, etc.) ▪ Consolidation de l'image de marque de la ville-centre et de son territoire ▪ Anticipation de l'arrivée de nouveaux résidents, en lien avec le programme privé de réhabilitation/livraison de 300 logements de standing en cœur de ville à l'horizon 2026, et de leurs attentes en termes de cadre et de qualité de vie

Fiche action n°1.2.3 - Réaménager la place de la Bouquerie

Fiche action n°	1.2.3	Localisation	
Nom de l'action	Réaménager la place de la Bouquerie		
Axe de rattachement	Axe 1 - Apt, une ville au cadre de vie remarquable		
Orientation	1.2 – Un patrimoine révélé		


Détail de la fiche action

Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie d'Apt
Lieu de l'action	Place de la Bouquerie
Description de l'action	<p>Située à l'entrée Ouest du cœur de la Ville d'Apt, la place de la Bouquerie a évolué sans s'inscrire dans un plan d'aménagement d'ensemble, ce qui la rend difficile à lire aujourd'hui.</p> <p>Cette action vise donc à mettre en lumière un emplacement privilégié qui offre un accès direct au cœur piétonnier de la ville (rues commerçantes, place de la mairie et de la sous-préfecture), à valoriser ses terrasses, ses commerces et ses animations, et enfin, à embellir un lieu emblématique du marché du samedi matin.</p> <p>Divisée en deux phases, l'action reposera sur la réalisation d'une étude de faisabilité qui permettra aux élus d'analyser plusieurs scénarios et de définir ensuite le projet d'aménagement idéal.</p> <p>L'action portera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La revalorisation de la place et de ses accès ▪ Sa mise en accessibilité ▪ Son homogénéisation avec la place de la mairie récemment réhabilitée : qualité des matériaux, revêtements clairs et drainants, végétalisation, sécurité PMR, circulation à sens unique, mobilités partagées, mobilier urbain, ... ▪ La limitation des places de parkings ▪ L'aménagement de places réservées (PMR, livraison) ▪ L'attractivité de la place et de ses terrasses (fontaine, végétalisation, mobilier urbain, ...) <p>En phase avec le programme de réhabilitation des places et des espaces publics de la ville d'Apt, cette action répond aux objectifs de transformation durable, d'amélioration du cadre de vie (riverains, habitants, commerçants, artisans), de</p>

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

	développement économique (investisseurs, nouveaux résidents), de promotion de l'image de la ville (visiteurs, touristes), de sécurisation des espaces partagés.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat ▪ Région ▪ Département
Dépenses prévisionnelles	Estimatif travaux : 500 000 €
Plan de financement prévisionnel	Seront sollicités : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat ▪ Région ▪ Département ▪ Agence de l'eau
Calendrier	2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrat de Relance et de Transition Ecologique ▪ PLU
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation de la place • Fréquentation de la rue de la République
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le réaménagement de la place de la Bouquerie aura des impacts positifs sur l'image de la ville d'Apt et invitera à la découverte du cœur de ville.</p> <p>Il permettra de valoriser la rue de la République et d'accompagner la redynamisation commerciale de cet axe.</p> <p>La volonté d'un projet place de la Bouquerie est en cohérence avec le projet porté sur le Calavon et sur les aménagements déjà réalisés place Gabriel Péri.</p> <p>Les projets antérieurs ont démontré l'impact positif de la requalification des espaces publics sur les rez-de-chaussée commerciaux et sur la rénovation de l'habitat.</p>

Fiche action n°1.3.1 - Réhabilitation des Bains Douches en accueil jeunes

Fiche action n°	1.3.1	Localisation	
Nom de l'action	Réhabilitation des Bains Douches en accueil jeune		
Axe de rattachement	Axe 1 - Apt, une ville au cadre de vie remarquable		
Orientation	1.3 – Une ville animée et vivante toute l'année		

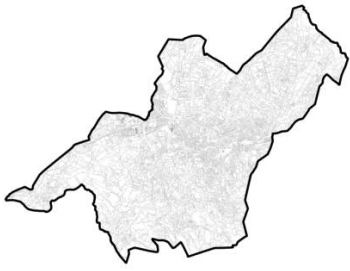
Détail de la fiche action

Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie d'Apt
Lieu de l'action	Rue Cély, à côté de l'espace « Les Romarins »
Description de l'action	<p>Cette action vise à réhabiliter le bâtiment des anciens « Bains Douches » qui se trouve dans la même enceinte que celle du nouvel espace « Les Romarins » dédié à la culture, à l'éducation et à la formation, et inauguré en mai 2022.</p> <p>Cette réhabilitation vise à créer un lieu spécifiquement dédié à l'action jeunesse et à la parentalité. Il aura pour mission d'encourager et de soutenir l'intégration des jeunes dans le cœur de ville.</p> <p>Les objectifs du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer et labéliser un Point d'Information Jeunesse (PIJ) en cœur de ville ▪ Accompagner les jeunes dans une démarche de projet ▪ Proposer un espace qui permette d'initier des actions en lien avec l'accompagnement à la parentalité en s'appuyant sur les différents diagnostics des partenaires jeunesse du territoire ▪ Favoriser les rencontres entre collectifs de jeunes ▪ Stimuler des synergies de projets ▪ Offrir un « lieu ressource » aux partenaires jeunesse du territoire, à la fois inclusif et non stigmatisant, qui soit un véritable outil de décroisement et de lisibilité ▪ Recruter du personnel qualifié pour répondre aux missions d'information et d'accompagnement des jeunes <p>Le public cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Jeunes adolescents du territoire (12 ans et plus) ▪ Familles (parentalité)
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat ▪ Département

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CAF
Dépenses prévisionnelles	<p>Coût total de l'opération : 339 475 € HT</p> <p>Coût de fonctionnement : 1 ETP</p>
Plan de financement prévisionnel	<p>Financements :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat (DSIL) : 104 432 € ▪ Département : 83 201 € ▪ CAF : 25 000 € (en attente de confirmation) ▪ Ville d'Apt : 126 842 €
Calendrier	2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CAF plan mercredi
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de fonctionnement : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fréquentation de l'espace jeune ○ Fréquentation du cœur de ville par les jeunes ○ Développement de projets par les jeunes
Conséquence sur la fonction de centralité	La création d'un accueil jeune vise à combler le manque d'espaces dédiés à la cible des adolescents en cœur de ville. Sa localisation dans l'enceinte de l'espace culturel « Les Romarins » (Micro-Folie, Campus Connecté, Musée numérique, FabLab, Expo, Forum) permettra aux deux structures de se renforcer mutuellement, d'accroître leur attractivité et accessibilité pour le jeune public.

Fiche action n°1.3.2 - Créer un nouveau site internet


Fiche action n°	1.3.2	Localisation	
Nom de l'action	Créer un nouveau site internet		
Axe de rattachement	Axe 1 – Apt, une ville au cadre de vie remarquable		
Orientation	1.3 Une ville animée et vivante toute l'année		

Détail de la fiche action

Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville d'Apt
Lieu de l'action	Apt
Description de l'action	<p>Objet : Création d'un nouveau site internet pour la Ville d'Apt</p> <p>Motivation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moderniser les outils d'information et de communication de la Ville d'Apt - Remplacer le site actuel (obsolescent/impossible à refondre) - Accélérer les processus de dématérialisation et encourager le changement <p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une plateforme répondant aux derniers standards en matière d'ergonomie, de webdesign, d'accessibilité, d'intuitivité, de compatibilité. - Accès à une variété de fonctionnalités incluant : e-services, compte individuel sécurisé, messagerie, tableau de bord, formulaire (RGPD), inscription (RGPD), newsletters, alertes, registres, extranet élus, ...) et à des contenus de qualité (textes, images fixes et animées) - Valorisation/promotion des services dédiés au public et des atouts de la Ville <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Incarner la dynamique de la Ville d'Apt à travers sa communication digitale - Accompagner sa stratégie de marketing territorial centrée sur une nouvelle identité visuelle et sur le développement de la marque « Apt Capitale du Luberon » - Informer une variété de cibles et de segments de la population (résidents, nouveaux habitants, investisseurs, journalistes, visiteurs, touristes, entrepreneurs, artisans, commerçants, etc.)
Partenaires	Etat - Transformation numérique des collectivités territoriales (FITN7)
Dépenses prévisionnelles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Phase I : 35 K€ ▪ Phase II : 20 K€ <p>Total : 55 K€</p>

Plan de financement prévisionnel	<p><u>Phase I</u> Subvention Etat : 10 714,50 € Autofinancement ville d'Apt : 24 285,50 €</p> <p><u>Phase II</u> Autofinancement ville d'Apt : 20 K€</p>
Calendrier	Phase I : Janvier – Mai 2023 / Phase II : Juin – Décembre 2023
Lien avec d'autres programmes et contrats territorialisés	Non Applicable
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Les techniques du marketing digital seront utilisées pour évaluer le site internet en temps réel (référencement (SEO), analyse de trafic, d'audience, taux d'acquisition/rétention, contenus consultés, Google Analytics, médias sociaux, identification/correction bugs, etc.).
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> - Offre d'un nouveau service aux usagers ; habitants de la commune et de l'intercommunalité - Transformation numérique de la collectivité (accélération dématérialisation, optimisation des services, automatisation de procédures, réduction des délais, mise en conformité CNIL/RGPD, accessibilité des documents, etc.) - Promotion des atouts de la Ville-centre et de son territoire - Accompagnement des politiques de développement territorial (économie, environnement, tourisme, patrimoine, architecture, culture, artisanat, savoir-faire, etc.) - Ancrage de la marque « Apt Capitale du Luberon »

Fiche action n°1.3.3 - Mettre en place des parcours thématiques

Fiche action n°	1.3.3	Localisation	
Nom de l'action	Mettre en place des parcours thématiques		
Axe de rattachement	Axe 1 - Apt, une ville au cadre de vie remarquable		
Orientation	1.3 – Une ville animée et vivante toute l'année		


Détail de la fiche action

Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie d'Apt
Lieu de l'action	Centre-ville d'Apt
Description de l'action	<p>Le diagnostic a démontré que certains axes du centre-ville ne sont pas empruntés par les habitants, ni par les touristes. L'histoire de la cité, et son patrimoine archéologique, sont aujourd'hui peu mis en avant dans le centre-ville.</p> <p>La ville d'Apt souhaite créer des parcours invitant à la découverte des richesses de la ville, et en particulier de son cœur de ville.</p> <p>Ces parcours pourront être thématiques et s'inspireront d'un premier travail réalisé par la direction des affaires culturelles avec à titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le parcours du patrimoine : mise en avant des monuments historiques avec la création de panneaux d'interprétation, rappelant l'histoire du monument. ▪ Le parcours de l'eau : Construite sur un îlot entre les deux bras du Calavon, la ville d'Apt est, de tout temps, confrontée à la problématique de la gestion de l'eau. Ce parcours se propose de partir à la découverte du Calavon et de ses crues, des fontaines de la ville et des dispositifs inventés pour gérer l'eau dans la ville. ▪ Le patrimoine religieux : Entre le Moyen-Âge et la Révolution française, les bâtiments religieux occupaient un quart de la surface de la ville. Par la suite, leurs destins ont été forts divers et les nouvelles affectations ont bien souvent totalement modifié leur apparence... jusqu'à parfois les rendre invisibles au simple visiteur ! ▪ Le patrimoine archéologique : Qui n'a pas rêvé de se retrouver dans l'antique cité Antique d'Apta Julia ? Si les vestiges en élévation demeurent peu nombreux, ce parcours vous invite à découvrir des aquarelles de restitution disposées sur les lieux emblématiques de la cité romaine. <p>Le cœur de ville d'Apt comptant dix monuments historiques, il apparaît</p>

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

	important de créer des panneaux d'interprétation permettant de mettre en valeur ce patrimoine.
Partenaires	DRAC Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) Parc Naturel Régional du Luberon Office de tourisme intercommunal Associations Musée d'Apt Micro-Folie
Dépenses prévisionnelles	A définir Coût à prévoir pour la création des panneaux d'interprétation des monuments historiques
Plan de financement prévisionnel	/
Calendrier	A définir
Lien avec d'autres programmes et contrats territorialisés	Charte du PNRL
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation des parcours thématiques ▪ Fréquentation des lieux identifiés par les parcours
Conséquence sur la fonction de centralité	La mise en place de parcours thématiques invitera les habitants comme les touristes à la découverte du cœur de ville d'Apt avec un œil différent. Cela permettra de mettre en avant le patrimoine bâti, naturel et culturel de la ville d'Apt.

Fiche action n°1.3.4 - Réhabilitation du gymnase Michaël Guigou

Fiche action n°	1.3.4	Localisation	
Nom de l'action	Réhabilitation du gymnase Guigou		
Axe de rattachement	Axe 1 - Apt, une ville au cadre de vie remarquable		
Orientation	1.3 – Une ville animée et vivante toute l'année		

Détail de la fiche action

Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie d'Apt
Lieu de l'action	130 Bd Maréchal Joffre, 84400 Apt
Description de l'action	<p>Le gymnase Michaël Guigou est situé à proximité du centre-ville. Il est utilisé par les associations sportives et les scolaires.</p> <p>Les enjeux de la réhabilitation du gymnase sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rénover pour favoriser la pratique des activités sportives en milieu scolaire/périscolaire et en dehors du temps scolaire par les associations sportives affiliées aux fédérations. ▪ Répondre aux exigences sociales, énergétiques, environnementales et économiques. ▪ Créer de nouveaux espaces dans un territoire carencé en offres d'installations sportives. <p>Le projet</p> <p>L'opération consiste à résoudre les désordres techniques sur l'ensemble du bâtiment (sol, chauffage, isolation, étanchéité, distribution d'eau, sécurisation, réaménagement, accessibilité...), une plus grande visibilité esthétique dans le but d'offrir à la population du bassin du pays d'Apt un équipement sportif de qualité et répondant aux normes techniques, sportives, de sécurité et environnementales.</p> <p>La commune entend également réaliser des travaux d'économies d'énergie, une amélioration de l'accessibilité PMR et une sécurisation du site.</p> <p>La rénovation des sols sportifs existants assurera le confort et la sécurité des usagers (sols dégradés et dangereux pour la pratique sportive).</p> <p>La création d'espaces supplémentaires est une nécessité pour que cet équipement devienne un réel outil au développement sportif du territoire en créant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une salle de réunion/formation ▪ Un espace convivial qui sera destiné aux rencontres entre acteurs sportifs et le public, vecteur de cohésion sociale ▪ Un véritable local de stockage du matériel sportif, mais également des

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

	<p>équipements du PC de crise (le gymnase Guigou sera utilisé comme lieu d'accueil de la population en cas de sinistres (inondation, virus, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement d'un auvent de protection du public en attente des encadrants
Partenaires	<p>Maitrise œuvre : atelier TR – architecte Agence Nationale du Sport Etat Département Région (CRET)</p>
Dépenses prévisionnelles	<p>Coût total de l'opération : 1 892 525 € HT</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Financements :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Agence Nationale du Sport : 327 000 € HT ▪ Région (FRAT) : 415 000 € HT ▪ Département : 261 500 € HT ▪ Ville d'Apt : 886 625 € HT
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avril 2020 : début réalisation du programme ▪ Mai 2021 : notification marché de la maitrise d'oeuvre ▪ Mai 2022 : notification marché travaux ▪ Juin 2022 : Démarrage des travaux en site occupé en fonction du phasage ▪ Juin 2023 : Fin des travaux
Lien avec d'autres programmes et contrats territorialisés	<p>Contrat de Relance et de Transition Ecologique</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de fonctionnement : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fréquentation du gymnase ○ Nombre d'évènements annuels
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Apt, en tant que ville-centre, concentre la majorité des équipements de son bassin de vie. La réhabilitation du gymnase Guigou répond à des besoins importants et permettra aux habitants d'avoir un équipement sportif de qualité, qui rayonnera au niveau du territoire. Les associations sportives pourront développer de nouveaux évènements.</p>

Fiche action n°1.3.5 - Aménager la maison des sports

Fiche action n°	1.3.5	Localisation	
Nom de l'action	Aménager la maison des sports		
Axe de rattachement	Axe 1 - Apt, une ville au cadre de vie remarquable		
Orientation	1.3 – Une ville animée et vivante toute l'année		


Détail de la fiche action

Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie d'Apt
Lieu de l'action	233, avenue de Viton – Immeuble de 321 m ²
Description de l'action	<p>La ville d'Apt recense 27 associations sportives. Une étude réalisée en 2022/2023 concernant l'état des lieux des équipements sportifs a mis en avant les difficultés de communication entre les associations et avec le grand public. La création d'une maison des sports, lieu dédié aux associations sportives, permettrait de répondre à cette problématique.</p> <p>La ville a fait l'acquisition de l'ancien EDeS en 2022 pour accueillir ce nouvel équipement. Le bâtiment a une surface de 321 m² répartis sur deux niveaux. Ce bâtiment est en bon état et nécessite seulement des réaménagements intérieurs, pour la fonctionnalité du futur lieu.</p> <p>Les objectifs de la création d'une maison des sports :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueillir toutes les associations sportives et le service des sports au sein d'un même bâtiment avec le principe d'un guichet unique, ▪ Avoir une meilleure visibilité du monde sportif sur le territoire, ▪ Créer de la synergie et du dynamisme, favoriser les échanges entre les acteurs de la vie sportive à la place d'un contexte sportif éclaté, ▪ Créer un lieu d'accueil, d'information, de travail avec la mutualisation des moyens, des ressources et des compétences, ▪ Faciliter les démarches auprès des services municipaux, ▪ Promouvoir le sport sur le territoire, ▪ Proposer des formations et de l'information. <p>Le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaménagement intérieur du bâtiment comprenant : <ul style="list-style-type: none"> ○ Espace accueil, bureau direction service des sports avec ses agents administratifs, ○ Espace coworking avec wifi, ○ Bureaux fermés pour certains clubs (établir des critères d'attribution) et armoire de classement administratif,

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Espace convivial, documentation, salles de réunion avec vidéoprojecteur, espace PMR, local archives, boîtes aux lettres pour les associations.
Partenaires	Associations sportives
Dépenses prévisionnelles	Acquisition du bâtiment : 200 000 € Aménagement : 35 000 €
Plan de financement prévisionnel	/
Calendrier	2023
Lien avec d'autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'associations présentes au sein de la maison des sports
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La maison des sports se situera avenue de Viton, entre le cœur de ville et le complexe sportif de Viton. Elle permettra de créer du lien et des synergies entre les acteurs du monde sportif.</p> <p>Cette maison des sports vient conforter la centralité d'Apt, en tant que ville-centre qui possède la majorité des infrastructures sportives de son territoire.</p>

Fiche action n°1.3.6 - Réhabiliter la piscine Viton

Fiche action n°	1.3.6	Localisation	
Nom de l'action	Réhabiliter la piscine Viton		
Axe de rattachement	Axe I - Apt, une ville au cadre de vie remarquable		
Orientation	I.3 – Une ville animée et vivante toute l'année		

Détail de la fiche action

Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie d'Apt
Lieu de l'action	Avenue de Viton
Description de l'action	<p>Située dans le quartier Viton, à 1,5 km du cœur de la ville et à 100 m de la véloroute, la piscine municipale d'Apt a été construite en 1963 sur un terrain de 2000 m². (Cf. descriptif ci-après *).</p> <p>Ouverte uniquement pendant la période estivale (mi-juin à fin août), la piscine est principalement fréquentée par les habitants de la commune, des jeunes, des vacanciers, et les enfants du territoire accueillis dans les centres de loisirs.</p> <p>60 ans après son ouverture, cet équipement ne répond cependant plus aux normes règlementaires en matière de sécurité et d'hygiène et se trouve dans un état de vétusté avancé (conception dépassée, fonctionnalités inadaptées, revêtements de sol inadéquats, dalles cassées, faïences décollées et coupantes, importantes fuites d'eau des bassins, nombreuses fissures, vestiaires inadaptés, sols glissants, non-conformité des réseaux plomberie et électricité, problèmes d'étanchéité des toitures, système d'évacuation des eaux, etc.).</p> <p>Cet état de dégradation fait peser plus lourdement chaque année, une menace de fermeture qui a pu être évitée jusqu'ici par des réparations d'urgence. Ces solutions provisoires ont toutefois atteint leurs limites l'année dernière ; rendant inéluctable, à très court terme, la fermeture de cet équipement au public.</p> <p>Située dans un territoire particulièrement chaud, soumis à de fréquents épisodes de canicule et de sécheresse, présentant des risques pour la santé (enfants et seniors en particulier), et tenant des perspectives négatives au regard du changement climatique, la Ville d'Apt ne peut se séparer d'un tel équipement.</p> <p>A cet égard, le rôle de centralité de la ville est d'autant plus essentiel que le territoire intercommunal - composé de 24 autres communes - ne compte que 5</p>

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

piscines dans les villages de Céreste, Murs, Rustrel, Saint-Martin de Castillon, et Saint-Saturnin-lès-Apt.

Il est donc devenu urgent pour la municipalité d'adopter une stratégie visant à concevoir et à réaliser un projet qui réponde à l'ensemble de ces enjeux.

Basé sur les résultats d'une étude préalable, le projet de la Piscine Viton portera une réhabilitation complète de l'existant, une transformation de l'équipement ou la création d'un tout nouvel équipement.

En tout état de cause, le projet devra résoudre l'ensemble des problématiques précitées, respecter les normes réglementaires les plus élevées (conformité, sécurité, accessibilité, hygiène, ...), répondre aux meilleurs standards en matière de gestion durable des ressources (eau, énergie, fluides, ...), tenir compte des besoins du territoire et des attentes de sa population.

Cette action porte donc sur le lancement d'une étude préalable à la réalisation d'un projet de rénovation, de transformation et/ou de création d'un équipement aquatique au bénéfice des habitants de la ville-centre et du territoire de l'intercommunalité, des visiteurs, et des nombreux touristes pendant la période estivale. Il convient aussi d'anticiper l'arrivée de nouveaux résidents, en lien avec un programme privé de réhabilitation de l'habitat et de livraison d'une première tranche de 300 appartements de standing en cœur de ville, à l'horizon 2026.

Etude préalable

La complexité et le coût prévisionnel de ce projet nécessite de lancer cette étude de faisabilité rapidement. Celle-ci devra intégrer de nombreux facteurs qui incluront notamment les contraintes liées au Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) :

- Prise en compte/intégration des zones rouge et orange du PPRI
- Prise en compte/intégration dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- Recherche de réduction globale de vulnérabilité de l'activité
- Création d'une aire de refuge

L'étude intégrera les éléments suivants :

- Diagnostic. Etat des lieux de l'équipement actuel (terrain, voies d'accès, bâtiments, bassins, vestiaires, réseaux, systèmes techniques, eau, fluides, etc.).
- Proposition de plusieurs projets et analyse comparative des différents scénarios incluant : la réhabilitation complète de l'existant ; la transformation de l'équipement actuel (reconfiguration des espaces, nombre/taille bassins, ouverture/couverture partielle/totale, ...) ; la conception d'un tout nouvel équipement (ex : création d'un espace aquatique, développement des axes santé et bien-être, loisirs et sports, ouverture estivale/toute l'année, etc.)
- Intégration d'une approche éco-responsable dans tous les projets proposés (origine et choix des matériaux, circuits courts, systèmes techniques, gestion des fluides, de l'eau, de l'énergie, taille/profondeur des bassins, etc.)

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

- Prise en compte des recommandations du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Calavon-Coulon (SAGE) relative aux réductions des consommations d'eau et à la préservation de la ressource (objectif : 75%).
- Mise en valeur des atouts du site et de ses alentours (ex : embellissement, végétalisation, valorisation de la véloroute, des voies piétonnes, etc.)

Les résultats de l'étude permettront d'identifier le projet le plus pertinent et de :

- Disposer d'un outil d'aide à la prise de décision (analyse comparative des scénarios, forces/faiblesses, impacts/bénéfices, faisabilité technique/financière, niveau d'investissement/coûts de fonctionnement, types de gestion/grilles tarifaires/recettes, incrémentation progressive/phasage des travaux, etc.)
- Répondre aux standards les plus élevés en matière d'équipement public (conformité, hygiène, sécurité, accessibilité, normes techniques, énergétiques, environnementales)
- Proposer un équipement aquatique de qualité, moderne et attrayant, sécurisé et accessible PMR, ouvert pendant la période estivale et/ou tout au long de l'année, aux abords immédiats du cœur de ville.
- Développer tout ou partie des axes « Santé et Bien-être », « Sports et Loisirs », « Développement économique et touristique »
- Compléter le programme de lutte contre le réchauffement climatique (création d'îlots de fraîcheur, renaturation et végétalisation, plantation et création d'ombrages, gestion durable des ressources, économie eau/énergie).
- Anticiper les évolutions de la population, de leurs besoins et attentes.
- Déterminer le meilleur projet et/ou l'adapter au regard des contraintes techniques/financières

Descriptif de l'équipement actuel (*)

Terrain :

- Superficie : 2000m²
- Accès : route de Viton / véloroute / navette gratuite cœur de ville
- Stationnement : Parking public

Bâtiments :

- Bâtiment de 430 m² sur 2 niveaux. (RDC : accueil, 2 vestiaires collectifs, 32 cabines de déshabillage, douches, sanitaires, locaux techniques, local infirmerie, local Maître Nageurs / 1^{er} étage : logement de 49m²)
- Tribunes : 450 places
- Espace buvette et terrasses

Bassins :

- 1 pataugeoire (9 x 3 m x prof 0,40 m)
- 1 bassin d'apprentissage (12 x 15 m x prof 0,80 m)
- 1 bassin de natation (L 25 x l 15 m x prof 2 m)
- 1 fosse à plongeon (13 x 13 m x prof. 4,8 m)


Loisirs et détente

- Espaces verts et ombragés
- Beach volley
- Accès boulo-drome avec tribune dédiée à côté de l'équipement

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Etat • Agence Nationale du Sport • Région • Département
Dépenses prévisionnelles	<p>Etude de faisabilité : 50 000 € HT</p> <p>Réalisation des travaux : de 3 à 6 millions d'euros (à définir en fonction des résultats de l'étude et du scénario retenu)</p>
Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier	<p>Etude de faisabilité : 2023</p> <p>Réalisation du projet : 2025-2026</p>
Lien avec d'autres programmes et contrats territorialisés	<p>Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Calavon Coulon (SAGE)</p> <p>Contrat de Relance et de Transition Ecologique</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Affluence de la piscine après rénovation ▪ Économie d'eau
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La réalisation de ce projet aura un impact à de multiples niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elimination du risque de fermeture du seul équipement aquatique ouvert au public pendant la période estivale ▪ Réduction du déficit en surfaces de natation à l'échelle intercommunale, identifié par le bureau d'étude Espelia dans son rapport intitulé « Etat des lieux de l'offre en équipements sportifs », publié en février 2023. ▪ Prise en compte des besoins et des attentes d'une population majoritairement logée dans des appartements et sans accès à une piscine ▪ Création d'un îlot de fraîcheur, de santé et de bien-être ▪ Contribution au programme de réhabilitation des infrastructures municipales et équipements sportifs (ex : Gymnase Guigou en cours) ▪ Amélioration de la qualité et du cadre de vie des habitants et visiteurs ▪ Anticipation des enjeux liés au réchauffement climatique (canicule, sécheresse, risques santé) et intégration des politiques de prévention des risques (PPRI, PCS) ▪ Adaptation aux enjeux de gestion durable des ressources (gestion de l'eau/énergie, renaturation/végétalisation, récupération/recyclage, ...) ▪ Renforcement transversal des politiques (politique de la ville, santé et bien-être, sport et loisirs, environnement et développement durable, enfance et jeunesse, solidarité et seniors, prévention et gestion des risques, développement touristique et économique). ▪ Renforcement de l'attractivité globale de la ville-centre et de son territoire.

Fiche action n°1.3.7 - Créer un équipement culturel intercommunal

Fiche action n°	1.3.7	Localisation	
Nom de l'action	Créer un équipement culturel intercommunal		
Axe de rattachement	Axe 1 - Apt, une ville au cadre de vie remarquable		
Orientation	1.3 – Une ville animée et vivante toute l'année		

Détail de la fiche action

Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon
Lieu de l'action	Territoire de la CCPAL
Description de l'action	<p>La volonté de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon est de redéfinir les contours de la compétence « culture », en définissant notamment un projet de développement culturel à l'échelle intercommunale. Cette démarche d'évaluation et de redéfinition a pour but de doter la CCPAL d'une politique culturelle adaptée à l'évolution des pratiques de la population et des besoins du territoire, notamment dans le domaine du spectacle vivant et de l'éducation artistique, mais également sur l'étude d'opportunité d'un nouvel équipement s'appuyant sur l'état des lieux et diagnostic à établir en premier lieu.</p> <p>Ce projet culturel doit répondre aux besoins du territoire et notamment répondre, entre autres, aux questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ De saisonnalité ; ▪ De mobilité ; ▪ De cohérence et complémentarité avec les communes ; ▪ D'accessibilité des publics (Éducation artistique et culturelle, Public empêché,) ; ▪ De besoin d'un équipement ; ▪ Une des pistes de développement culturel pouvant être le 100% EAC (Education Artistique et Culturelle). <p>Les livrables attendus pour la phase 1 (étude)</p> <p>Phase 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un diagnostic avec des premiers axes structurants du projet culturel de territoire ▪ Une synthèse des concertations et consultations des élus, acteurs culturels, partenaires, public – phase 1 <p>Phase 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une synthèse des entretiens réalisés avec tous les acteurs du territoire – phase 2 ▪ La rédaction du Projet culturel avec les grands axes d'actions porteurs

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

	<p>de sens pour la politique à la fois de la CCPAL et de la Ville d'Apt</p> <p>Phase 3 : Le projet d'équipement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une synthèse des scénarios proposés avec : jauge, estimation des surfaces en fonction des espaces retenus, programmation, mode de gestion et d'exploitation, estimation budget investissement, estimation budget fonctionnement, moyens, matériels humains et organisation à déployer, gouvernance, localisation, urbanisme... ▪ Rapport d'étude final reprenant les éléments clés des différentes phases de l'étude (rapport complet et rapport synthétique) auquel s'ajoutera une présentation de l'étude en Conseil communautaire. <p>Les conclusions de cette étude devraient amener à une phase 2, de réalisation de l'équipement culturel intercommunal.</p>
Partenaires	<p>Ville d'Apt Associations culturelles</p>
Dépenses prévisionnelles	<p>Etude : 47 862 € TTC Réalisation de l'équipement : à définir.</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Financement de l'étude dans le cadre de la convention avec le Département :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Banque des Territoires : 23 931 € ▪ Département de Vaucluse : 4 786 € ▪ CCPAL : 19 145 €
Calendrier	<p>Réalisation de l'étude : 2022-2023 Réalisation de l'équipement : à définir.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation de l'étude
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le développement culturel est l'un des leviers de la redynamisation des territoires. Cette étude viendra compléter le diagnostic de territoire et donnera des pistes d'actions.</p>

Fiche action n°1.3.8 - Créer un accueil de loisirs sans hébergement à St Michel

Fiche action n°	1.3.8	Localisation	
Nom de l'action	Créer un accueil de loisirs sans hébergement à St Michel		
Axe de rattachement	Axe I - Apt, une ville au cadre de vie remarquable		
Orientation	I.3 – Une ville animée et vivante toute l'année		


Détail de la fiche action

Statut	Validé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie d'Apt
Lieu de l'action	Quartier Saint Michel – Espace Jean Moulin
Description de l'action	<p>Les locaux actuels de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Jean Moulin permettent le déploiement d'activités au sein du quartier St Michel et représentent un atout pour la vie de quartier.</p> <p>Cependant, en raison de leur vétusté, ces locaux ne sont plus conformes à la législation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).</p> <p>C'est dans cette perspective que la municipalité d'Apt porte un projet de réhabilitation ou de création de nouveaux locaux qui répondront aux normes d'ALSH et d'accueillir du public.</p> <p>Le public cible de l'ALSH :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Enfants et jeunes résidents dans la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon (plus particulièrement les enfants issus du quartier prioritaire de la politique de la ville) ▪ Associations locales (MJC, centres sociaux, ...) ▪ Groupements d'habitants du quartier <p>Tenant compte de l'évolution de la situation et de nouveaux besoins identifiés, ce projet a été suspendu à la réalisation d'une étude préalable portant sur la faisabilité de plusieurs scénarios :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mutualisation de l'ALSH avec les écoles Saint Exupéry et la Colline, ces dernières nécessitant la réalisation de travaux importants. 2. Reconstruction sur le site actuel de l'ASLH. 3. Acquisition d'un bâtiment au sein du quartier Saint Michel pour y installer le futur équipement.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

	<p>Cette action se déroulera en deux phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> Phase 1 : étude de faisabilité - 2023. Phase 2 : travaux – 2024/2025.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> Etat Banque des Territoires Région CAF Ecoles Associations locales (MJC, centres sociaux, ...)
Dépenses prévisionnelles	<p>Phase 1 - étude de faisabilité : 50 000 € HT</p> <p>Phase 2 - Réalisation : à définir selon les résultats de l'étude</p>
Plan de financement prévisionnel	A définir sur la base du projet définitif
Calendrier	<p>Etude de faisabilité : 2023</p> <p>Travaux : 2024-2025</p>
Lien avec d'autres programmes et contrats territorialisés	<p>CRET (Région)</p> <p>Contrat de Relance et de Transition Ecologique</p> <p>Plan mercredi (CAF)</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Fréquentation de l'ALSH
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Ce projet vise à réaliser un équipement qui réponde de manière optimale au problème de dégradation des locaux actuels, aux nouveaux besoins identifiés, et aux attentes du public.</p> <p>Sa réalisation répondra aux meilleurs critères en matière de réglementation, de normes environnementales, de sécurité, d'accessibilité, de qualité d'accueil, et d'attentes des publics cibles.</p> <p>Basé dans le quartier Saint Michel (Quartier prioritaire de la politique de la ville), il permettra de déployer la politique jeunesse, les activités et projets portés par les élus (développement d'actions éducatives et culturelles, liens avec le tissu associatif, création de projets, animations, ...). Ce projet d'impact intercommunal contribuera aussi au renforcement du rôle de centralité de la ville d'Apt.</p>

Fiche action n°2.1.1 - Conforter la stratégie de marketing territoriale « Apt, Capitale du Luberon »

Fiche action n°	2.1.1	Localisation	
Nom de l'action	Conforter la stratégie de marketing territoriale « Apt, Capitale du Luberon »		
Axe de rattachement	Axe 2 – Apt, une ville qui joue son rôle de centralité		
Orientation	2.1 – Une ville touristique		


Détail de la fiche action

Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville d'Apt
Lieu de l'action	Apt
Description de l'action	<p>Objet : Développement d'une marque territoriale</p> <p>Motivation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La marque « Apt Capitale du Luberon » a été créée et déposée auprès de l'INPI par le service communication de la Ville d'Apt. Elle est le résultat d'un travail d'analyse concurrentielle qui a permis de définir le positionnement de la ville en se basant sur ses traits distinctifs (histoire, géographie, caractéristiques). - Bien qu'elle ne soit utilisée que sur une série limitée de supports d'information et de communication, elle enregistre d'ores et déjà une petite notoriété qui transparait notamment à travers sa récurrence dans la presse. - Il s'agit à présent de développer la marque de territoire, en cohérence avec l'identité visuelle de la ville, et d'accroître sa visibilité au-delà du territoire. <p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la stratégie de communication de la Ville d'Apt en cohérence avec les projets de nouvelle identité visuelle de la commune et de création d'un nouveau site internet. - Créer des supports d'information et de communication (imprimés, digitaux, visuels et audiovisuels) centrés sur la valorisation des atouts de la ville-centre et de son territoire - Développer la marque à travers des techniques de webmarketing, des produits de communication, la création de matériels promotionnels, d'une gamme de produits de merchandising, d'une boutique. <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire vivre la marque, lui donner de la valeur, et l'inscrire dans le temps

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'attractivité de la ville-centre et de son territoire - Faire rayonner l'image de la ville au-delà de ses frontières - Atteindre une variété de cibles (investisseurs, entrepreneurs, touristes, visiteurs, nouveaux résidents, etc.)
Partenaires	Non Applicable
Dépenses prévisionnelles	16 K€ en 2022
Plan de financement prévisionnel	Autofinancement : 16K€ en 2022
Calendrier	2022 - 2026
Lien avec d'autres programmes et contrats territorialisés	Non Applicable
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Les outils d'évaluation et de suivi de la marque seront adaptés aux différents projets de développement (retombées presse, événementielles, actions webmarketing, produits merchandising, récurrence, analyse notoriété, etc.).
Conséquence sur la fonction de centralité	Accompagnement des politiques de développement territorial (économie, environnement, tourisme, patrimoine, architecture, culture, artisanat, savoir-faire, etc.)

Fiche action n°2.1.2 - Poursuivre le partenariat sur l'Opération Grand Site Massif des Ogres

Fiche action n°	2.1.2	Localisation	
Nom de l'action	Poursuivre le partenariat sur l'Opération Grand Site Massif des Ogres		
Axe de rattachement	Axe 2 Apt, une ville qui joue son rôle de centralité		
Orientation	2.1 – Une ville touristique		


Détail de la fiche action

Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon (CCPAL)
Lieu de l'action	Territoire de la CCPAL
Description de l'action	<p>Le Grand Site des Ogres du Luberon représente un enjeu local, régional et national important tant il est un paysage connu et reconnu de tous. La communauté de communes du Pays d'Apt Luberon, consciente de l'intérêt de préserver ce paysage, de gérer la fréquentation et de trouver des solutions en termes d'amélioration de l'accueil des visiteurs tout en respectant la qualité du cadre de vie des habitants, coordonne le projet en collaboration avec les services de l'Etat et le PNRL.</p> <p>Les actions du programme permettront de renforcer le lien des visiteurs avec le territoire, de donner à tous l'opportunité de devenir ambassadeurs du Grand Site et de faire découvrir l'esprit des lieux particulier de ce territoire. Des aménagements sont à prévoir notamment, en termes de mobilité pour découvrir autrement le Grand Site et favoriser les déplacements doux.</p> <p>Les fiches actions du programme de l'OGS qui concernent Apt sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fiche action 1 – Anticiper les risques naturels et sensibiliser les publics ▪ Fiche action 4 - Créer un atlas de la biodiversité des communes de l'OGS et du Pays d'Apt Luberon ▪ Fiche action 5 - Créer un observatoire photographique du paysage du GS en projet ▪ Fiche action 7 - Identifier des solutions de pilotage des flux adaptées au territoire du GS en projet ▪ Fiche action 14 - Créer un nouveau maillage cyclable basé sur l'itinéraire existant "Les Ogres en vélo" ▪ Fiche action 16 - Étudier la mise en œuvre d'un système de navettes saisonnières pour desservir les sites du GS

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fiche action 18 - Faire évoluer la Maison du tourisme d'Apt en Maison GS ▪ Fiche action 21 - Déployer un dispositif de jalonnement d'équipements et d'aménagement qui invitent à l'itinérance les Relais d'ocres ▪ Fiche action 22 - Développer des parcours historiques avec mobilier urbain dans les villages du Pays d'Apt Luberon ▪ Fiche action 25 - Elaborer le projet culturel des ocres ▪ Fiche action 26 - Organiser un événement de sensibilisation GS "L'Université des jeunes écocitoyens" ▪ Fiche action 27 - Valoriser l'histoire du Grand Site par la création d'un centre de ressources virtuel ▪ Fiche action 28 - Structurer les acteurs du tourisme local en valorisant et en communiquant sur les savoir-faire et productions
Partenaires	Etat Parc Naturel Régional du Luberon
Dépenses prévisionnelles	/
Plan de financement prévisionnel	/
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	○ Réalisation des actions prévues dans l'OGS
Conséquence sur la fonction de centralité	L'Opération Grand Site Massif des Ocres va permettre une meilleure protection des espaces naturels. Cette Opération va permettre une attractivité lissée sur l'année et sur les différents sites.

Fiche action n°2.2.1 - Redynamiser le commerce du cœur de ville

Fiche action n°	2.2.1	Localisation	
Nom de l'action	Redynamiser le commerce en cœur de ville		
Axe de rattachement	Axe 2 Apt, une ville qui joue son rôle de centralité		
Orientation	2.2 – Une polarité économique majeure du territoire		


Détail de la fiche action

Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville d'Apt
Lieu de l'action	Centre-ville d'Apt
Description de l'action	<p>Actuellement, la rue des marchands et la rue Saint-Pierre constituent l'axe commercial principal du centre-ville.</p> <p>La rue de la République est la rue historiquement marchande du centre-ville d'Apt. Elle a souffert d'une vacance commerciale mais retrouve depuis 2022 un certain dynamisme. La municipalité souhaite accompagner la redynamisation commerciale du cœur de ville, afin d'étendre les points d'attractivité du centre-ville et développer le commerce en rez-de-chaussée. Il s'agit d'animer et de mettre en valeur ces rues afin d'inciter les passants (habitants comme touristes) à la déambulation sur ces axes.</p> <p>Les principaux objectifs sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> Augmenter la fréquentation et la découverte de ces rues et les mettre en valeur Inciter à l'émergence de nouveaux commerces <p>La redynamisation de ces rues pourrait se faire de deux manières :</p> <ul style="list-style-type: none"> Action 1 – Création d'un parcours marchand Le but est de mettre en place un parcours marchand avec des décorations de rues pour mettre en valeur les commerces, combler le déficit d'image marchande dont souffre le centre-ville et renforcer sa commercialité. Action 2 – Mise en place d'exposition dans les vitrines vacantes Il est proposé d'utiliser des locaux commerciaux vacants du centre-ville pour les décorer avec des œuvres artistiques locales en partenariat avec le musée communal ou des associations locales. Cette action se fera en lien avec le Groupement Commercial et Artisanal du Pays d'Apt Luberon. Elle vise à installer des expositions d'artistes ou artisans locaux pour mettre en valeur les vitrines vides.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

	Les propriétaires des locaux vacants devront laisser leurs locaux sans contrepartie financière. Une convention sera rédigée entre la ville et les propriétaires pour préciser les termes de l'exposition dans les vitrines.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Groupement commercial et artisanal du Pays d'Apt Luberon ▪ Artistes locaux / Associations ▪ Chambres consulaires ▪ Musée d'Apt
Dépenses prévisionnelles	<p>Action 1 – Création d'un parcours marchand :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décorations de la rue de la République (haut et bas) : <ul style="list-style-type: none"> ○ 6 000 € HT (achat) <p>Action 2 - Mise en place d'exposition dans les vitrines vacantes : 1000 €</p>
Plan de financement prévisionnel	<p>Seront sollicités pour le financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chambres consulaires
Calendrier	Opération prévue pour le printemps 2023 lors des vacances de Pâques ou de l'évènement « Place au cirque »
Lien avec d'autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de nouveaux commerces dans le cœur de ville
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Les actions du parcours marchand et de l'exposition dans les vitrines vacantes permettront :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'animer et d'inciter à la déambulation dans le cœur de ville, • De mettre en valeur les rues du centre-ville, • D'animer les vitrines vacantes, • D'inciter à la création d'activités commerciales dans ce quartier de la ville • De mettre en valeur des artistes locaux ou le musée de la ville d'Apt

Fiche action n°2.2.2 - Promouvoir les savoir-faire locaux et les entreprises emblématiques du territoire

Fiche action n°	2.2.2	Localisation	
Nom de l'action	Promouvoir et valoriser les métiers et les savoir-faire locaux		
Axe de rattachement	Axe 2 Apt, une ville qui joue son rôle de centralité		
Orientation	2.2 – Une polarité économique majeure du territoire		

Détail de la fiche action

Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Service développement économique de la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon (CCPAL)
Lieu de l'action	Territoire de la CCPAL
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la stratégie de développement économique votée en date du 19 Octobre 2017 et actualisée le 1er octobre 2021, la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'engage à relever les grands défis du territoire dans une démarche ambitieuse et proactive. Elle se donne comme principaux objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer de la richesse pour apporter de nouveaux services et équipements aux habitants et aux usagers • Générer des emplois et des revenus pour les populations locales • Soutenir l'animation du territoire, tant dans les villes que les villages • Renforcer la notoriété et l'attractivité du territoire <p>Pour contribuer au bon développement des entreprises et de l'emploi, la CCPAL a décidé d'organiser son action autour de 3 axes stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : Les liens : la relation aux entreprises • Axe 2 : L'offre économique • Axe 3 : Les projets transversaux <p>Dans le cadre de son axe 1, le service développement économique œuvre pour la promotion et la valorisation des métiers et les savoir-faire locaux (artisanat local, production et innovation industrielles, services aux entreprises...) en complément des actions portées par le service tourisme.</p> <p>Les objectifs visés par le projet sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les savoir-faire locaux <ul style="list-style-type: none"> • Dresser le panorama des ressources et savoir-faire locaux <p>Le service développement économique s'est doté d'un nouvel outil d'observatoire permettant une analyse fine du tissu économique local, depuis</p>

Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

novembre 2022.

2. Améliorer l'attractivité du territoire par la promotion des savoir-faire locaux

• Promouvoir les savoir-faire locaux

- Le service développement économique rédige, une fois par mois, des portraits des chefs d'entreprises. Ces derniers sont diffusés sur divers supports : Newsletter de Cap Luberon, réseaux sociaux et site internet (2021).
- Divers supports de communication sont proposés pour valoriser les savoir-faire : Guide s'installer en Vaucluse (2021), flyer de présentation des fleurons et filières du territoire (2022), vidéo de promotion économique du territoire (2023), Guide décliné s'installer en Pays d'Apt Luberon (2023).
- Le service développement économique souhaite organiser, dans la continuité des actions de promotion du savoir-faire local, en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat un salon de l'artisanat : « Cap sur l'Artisanat en Pays d'Apt Luberon ». Les objectifs sont les suivants :
 - Renforcer les liens entre les entreprises du territoire
 - Améliorer la connaissance interprofessionnelle des métiers pour créer des synergies sur le territoire
 - Mise en valeur des entreprises auprès des particuliers
 - Découverte des métiers artisanaux auprès des jeunes

• Mettre en place un lieu de promotion des savoir-faire locaux

- Le service-développement économique propose depuis aout 2022 un véritable showroom des entreprises à Cap Luberon, pôle intercommunal de services aux entreprises. Il s'agit d'une véritable vitrine des savoir-faire locaux, qui a accueilli 3 expositions temporaires : Les entreprises labellisées « Entreprises du Patrimoine Vivant » (Atelier de la Boiserie, Aptunion, Blachère Illumination, La Société des Ogres de France et Mathieu Lustrerie), les « Fleurons de la santé et de la sécurité au travail » (La Salle Blanche, Delta Plus et GCA Esthetics) et les « Fleurons de la filière Industrie » (Pyrofeu, SNE PREMIER et Progress Silicones).

3. Développer les boucles locales :

• Créer des liens entre les sphères de l'économie locale

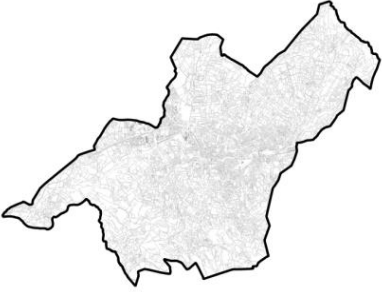
- La Communauté de communes Pays d'Apt Luberon s'est donnée comme objectif d'assurer le développement économique de son territoire en proposant aux entreprises un outil immobilier de type Tiers Lieu, installé au cœur de la zone d'activités économiques, Cap Luberon. C'est un lieu de promotion économique pour faciliter la mise en réseau et les rencontres par des portes ouvertes, afterworks, petits déjeuners,

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

	<p>jours thématiques, expositions, conférences sur divers thématiques, challenge inter-entreprises, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire émerger des filières structurées sur le territoire <ul style="list-style-type: none"> - Le service développement économique s'est structuré pour accompagner l'implantation des entreprises sur le territoire et notamment répondre aux divers besoins des entreprises (foncier/immobilier, emploi, formation, financement, etc.). - La filière du numérique et de l'Intelligence Artificielle (IA) <p>La CCPAL s'est engagée en janvier 2022, dans une stratégie technologique d'avant-garde, afin de continuer de répondre aux enjeux de développement économique et durable de son territoire. Elle s'inscrit dans la stratégie Smart Région adoptée en 2016, celle de la stratégie nationale d'intelligence artificielle du 28 mars 2018 et le Plan de Relance 2030. La CCPAL a travaillé avec l'entreprise EEC Technologie à l'élaboration d'une stratégie territoriale d'Intelligence artificielle afin de structurer cette filière émergente. Elle s'est donnée pour objectif de créer un pôle d'accompagnement en IA au sein du Cap Luberon et d'organiser, un séminaire d'appropriation à destination des entreprises du Vaucluse. La CCPAL a candidaté à l'appel à projets SUD LABS, porté par la Région SUD, pour la labellisation de Cap Luberon et le financement de son accompagnement à la transition numérique des entreprises.</p>																	
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les services culture, tourisme de la CCPAL ▪ Les communes de l'intercommunalité ▪ Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMAR- PACA) ▪ Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) ▪ Vaucluse Provence Attractivité (VPA) ▪ Association pour la Promotion de l'Education Permanente (ANPEP) ▪ Initiative Terres de Vaucluse (ITV) ▪ Agence Locale de la Transition Energétique (ALTE) ▪ Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL) ▪ Groupement Commercial et Artisanal du Pays d'Apt Luberon (GCAPAL) ▪ Entreprises du territoire ▪ French Tech Grande Provence 																	
Dépenses prévisionnelles	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="422 1552 579 1749">Nom du Projet</th> <th data-bbox="579 1552 716 1749">Porteur du projet</th> <th data-bbox="716 1552 932 1749">Libellé de la dépense</th> <th data-bbox="932 1552 1099 1749">Recettes prévisionnelles issues des demandes de subvention (HT)</th> <th data-bbox="1099 1552 1235 1749">Dépenses (HT)</th> <th data-bbox="1235 1552 1380 1749">Périodicité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="422 1749 579 1928">Dresser le panorama des ressources et savoir-faire locaux</td> <td data-bbox="579 1749 716 1928">CCPAL</td> <td data-bbox="716 1749 932 1928">Financement de l'Atelier Economique</td> <td data-bbox="932 1749 1099 1928"></td> <td data-bbox="1099 1749 1235 1928">7 320,00 €</td> <td data-bbox="1235 1749 1380 1928">Annuel</td> </tr> </tbody> </table>	Nom du Projet	Porteur du projet	Libellé de la dépense	Recettes prévisionnelles issues des demandes de subvention (HT)	Dépenses (HT)	Périodicité	Dresser le panorama des ressources et savoir-faire locaux	CCPAL	Financement de l'Atelier Economique		7 320,00 €	Annuel					
Nom du Projet	Porteur du projet	Libellé de la dépense	Recettes prévisionnelles issues des demandes de subvention (HT)	Dépenses (HT)	Périodicité													
Dresser le panorama des ressources et savoir-faire locaux	CCPAL	Financement de l'Atelier Economique		7 320,00 €	Annuel													

	Promouvoir les savoir-faire locaux	CCPAL	<ul style="list-style-type: none"> • Vidéo de promotion • Plaquette de communication 		1 500,00 €	2023	
	Promouvoir les savoir-faire locaux	CCPAL	Organisation d'un salon de l'artisanat en Pays d'Apt Luberon		10 000 €		
	Créer des liens entre les sphères de l'économie locale	CCPAL	Rencontre annuelle des entreprises et /ou événements festifs		2 250 €	2023	
	Faire émerger des filières structurées sur le territoire	CCPAL	Structuration de la filière IA et accompagnement à la transition numérique des entreprises : <ul style="list-style-type: none"> • Rémunérations intermédiaires et honoraires • Prestation de services • Mise à disposition des espaces de Cap Luberon 	6 470,00 € Appel à projets SUD LABS	12 940 €	2023	
Plan de financement prévisionnel	Budget développement économique CCPAL						
Calendrier	2021-2027						
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Ce projet devra se nourrir des projets liés à la dynamisation de l'écosystème économique local et des projets portés par les divers partenaires.						
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité des savoir-faire identifiés • Nombre de projets de développement en lien avec les savoir-faire locaux • Nombre de synergies créées 						
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action vient renforcer le tissu économique, en mettant en valeur la richesse des savoir-faire locaux et le dynamisme des entreprises du territoire du Pays d'Apt Luberon.						

Fiche action n°2.3.1 - Etude de réalisation d'un plan vélo

Fiche action n°	2.3.1	Localisation	
Nom de l'action	Etude de réalisation d'un plan vélo		
Axe de rattachement	Axe 2 Apt, une ville qui joue son rôle de centralité		
Orientation	2.3 – Une ville prenant en compte les enjeux de mobilité		


Détail de la fiche action

Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville d'Apt
Lieu de l'action	Commune d'Apt
Description de l'action	<p>La commune d'Apt souhaite favoriser la pratique du vélo sur la commune à partir de la voie verte du Calavon. Une étude pour la réalisation d'un plan vélo va débiter et aura pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir un maillage du plus grand nombre de quartiers possibles sans discontinuité, desservant les pôles générateurs. - Proposer des aménagements sécurisant la pratique de cette mobilité au quotidien. - Réaliser des propositions cohérentes en continuité avec les aménagements dans les zones d'activités, avec le circuit « Les Ogres à vélo » et avec l'axe structurant Gargas/Villars/Saint-Saturnin-lès-Apt/Rustrel. <p>Un premier schéma cyclable a été établi en interne. La ville d'Apt a commandé une étude auprès du CEREMA afin d'avoir un avis technique sur ce schéma cyclable, des propositions d'ajustement d'aménagement de ce document (si cela s'avère nécessaire) et un chiffrage des infrastructures cyclables à créer.</p> <p>L'étude comprend 2 phases :</p> <p>Phase 1. La première phase consistera à évaluer le diagnostic cyclable et les propositions d'aménagements sur la base du schéma déjà établi par la commune d'Apt. Les données d'entrée seront utilisées pour apporter une expertise et un avis sur ces continuités cyclables envisagées entre les pôles générateurs.</p> <p>Phase 2. Sur la base de cette évaluation, la seconde phase proposera d'éventuels ajustements et des orientations sur les aménagements à créer ou à adapter. Une estimation des coûts des infrastructures à créer (ponctuels et linéaires) sur les tronçons pourra être donnée à titre indicatif.</p> <p>Une fois ce schéma cyclable réalisé, la ville d'Apt pourra prévoir des travaux</p>

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

	d'aménagements et retravailler son plan de circulation.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CEREMA ▪ Région ▪ Département de Vaucluse ▪ Parc Naturel Régional du Luberon ▪ CCPAL ▪ Vélo loisir provence
Dépenses prévisionnelles	13 920 € TTC
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CEREMA : 3 480 € HT (dans le cadre du programme Petites Villes de Demain) ▪ Région : 4 640 € HT (dans le cadre du programme « Nos territoires d'abord Luberon ») ▪ Ville d'Apt : 3 480 € HT
Calendrier	Réalisation de l'étude premier semestre 2023
Lien avec d'autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nos territoires d'abord Luberon : « Articulation entre les transports urbains, liaisons douces et parkings » ▪ Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ▪ Luberon Labo Vélo
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation de l'étude
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La pratique du vélo est très développée en Vaucluse. La ville d'Apt a la chance d'être traversée par la véloroute du Calavon, et d'avoir de nombreux cyclotouristes.</p> <p>La réalisation d'un schéma cyclable permettra, dans un second temps, la mise en œuvre d'aménagement cyclable pour les trajets du quotidien (lien véloroute / centre-ville / zones d'activités).</p> <p>En complétant le maillage d'aménagements cyclables sécurisés, la ville d'Apt souhaite favoriser la pratique du vélo sur son territoire, notamment pour accéder au centre-ville. Cela aura des impacts positifs sur la qualité de l'air, la santé et le cadre de vie (moins de nuisances sonores).</p>

Fiche action n°2.3.2 - Développer un projet intercommunal autour du vélo

Fiche action n°	2.3.2	Localisation	
Nom de l'action	Développer un projet intercommunal autour du vélo		
Axe de rattachement	Axe 2 Apt, une ville qui joue son rôle de centralité		
Orientation	2.3 – Une ville prenant en compte les enjeux de mobilité		

Détail de la fiche action

Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon (CCPAL)
Lieu de l'action	Territoire de la CCPAL
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la stratégie de développement économique votée en date du 19 Octobre 2017 et actualisée le 1er octobre 2021, la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'engage à relever les grands défis du territoire dans une démarche ambitieuse et proactive. Elle se donne comme principaux objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer de la richesse pour apporter de nouveaux services et équipements aux habitants et aux usagers • Générer des emplois et des revenus pour les populations locales • Soutenir l'animation du territoire, tant dans les villes que les villages • Renforcer la notoriété et l'attractivité du territoire <p>Pour contribuer au bon développement des entreprises et de l'emploi, la CCPAL a décidé d'organiser son action autour de 3 axes stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : Les liens : la relation aux entreprises • Axe 2 : L'offre économique • Axe 3 : Les projets transversaux <p>Dans le cadre de son axe 3, le service développement économique œuvre pour renforcer la dynamique économique autour du « vélo ». Les objectifs visés par le projet sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Appui à la valorisation de la pratique du vélo /VTT <ul style="list-style-type: none"> • Projet d'une Maison du vélo pour l'animation de la filière <p>Subvention versée à l'association Vélo Loisir Provence pour l'animation et la gestion de la Maison du vélo et paiement des loyers du lieu. Ce projet s'est concrétisé suite à la candidature pour l'AMI France Mobilités – TENMOD, par l'association Vélo Loisir Provence (VLP)</p>

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

L'association VLP a postulé sur l'Axe 2 « Innover, expérimenter et évaluer des solutions / services de mobilité / démobilité des biens et des personnes », pour un projet de Maison du vélo du Luberon. Il s'agit notamment d'aider à la réparation, la réutilisation et le recyclage des vélos, de sensibiliser et de former sur la pratique du vélo au quotidien. Ce lieu facilitera la mutualisation et donnera davantage d'ampleur aux actions menées par les différentes structures associatives de promotion du vélo au sein du Parc naturel régional du Luberon (Forcalquier, Manosque, Pertuis...). La candidature à cet AMI TENMOD, s'inscrit dans la poursuite d'une étude de faisabilité pour le développement d'un lieu dédié à l'usage du vélo, financée par le programme européen LEADER.

- **Projet d'une course GF Luberon**

Organisation d'un évènement sportif cycliste en Pays d'Apt Luberon. L'objectif est de développer la notoriété du territoire via les mobilités douces, le positionner comme « terre de cyclisme ». Il s'agit également de mettre en lumière les investissements et infrastructures dédiées au vélo sous toutes ses formes et de développer des retombées économiques directes en ailes de saison auprès des professionnels du tourisme.

Enfin, l'objectif sera de créer du lien entre les villages, puisque le grand parcours de 100.29 km traversera 15 communes du territoire.

- **Gestion de l'Espace VTT**

La CCPAL doit prendre en charge la maintenance du balisage des circuits permanents de l'espace VTT Provence Luberon Lure dont le départ est situé sur son territoire de compétence à partir de 2023.

2. Déploiement du réseau cyclable sur le territoire

- **Aménagement dans les zones d'activités** : Aménagement du réseau cyclable dans la ZI des Bourguignons (réalisation dans le cadre de la requalification en 2023) et la ZI de Peyrolière (réalisation dans le cadre de la requalification en 2024-2025).

- **Etude d'affinement des axes structurants prévus dans le cadre de Luberon Labo Vélo – Vélo du quotidien**

Cette étude doit permettre de préciser le programme de travaux sur l'ensemble de l'itinéraire structurant de déplacement vélo au quotidien entre les communes de Apt – Gargas – Saint-Saturnin-lès-Apt – Villars. Le tracé définitif de Luberon Labo Vélo s'intègre entièrement au tracé de l'itinéraire « les Ogres à vélo » qui sera remanié et entièrement rebalisé en 2023.

- **Définition d'un maillage d'itinéraires cyclables sur le Pays d'Apt Luberon**

D'ici fin 2023 : compilation des différentes études existantes et animation de 1 ou 2 réunions permettant aux élus de se positionner sur les enjeux du déploiement des modes actifs.

2024 : définition d'un schéma cyclable sur la base des différentes études déjà menées et en concertation avec les élus du territoire, proposition de tracés d'itinéraires sur l'ensemble du territoire.


3. Appui à l'implantation d'activités économiques liées à la filière (production, négoce, réparation, loisirs)

- **Le service développement économique s'est doté d'un nouvel outil d'observatoire** permettant une analyse fine du tissu économique local, depuis novembre 2022. L'objectif est de recenser les acteurs de la filière,

	<p>les métiers et les savoir-faire autour du « vélo ».</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un inventaire des équipements existant a été réalisé par l'office de tourisme en lien avec Vélo Loisir Provence : point d'eau, table de pique-nique, aire de repos, sanitaires, parking vélo, point d'info, borne de recharge électrique, etc. Une cartographie a été également réalisée dans le cadre de l'Espace VTT Provence Luberon Lure. 																																			
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les services de la CCPAL ▪ Les communes de l'intercommunalité ▪ Le Conseil Départemental de Vaucluse (CD84) ▪ Le Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL) ▪ Vélo Loisir Provence (VLP) ▪ Les associations et comités sportifs ▪ Les acteurs économiques labellisés « Provence à Vélo » ▪ Les entreprises liées à la filières (loueurs, vendeurs de vélo) ▪ Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMAR- PACA) ▪ Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) ▪ Vaucluse Provence Attractivité (VPA) 																																			
Dépenses prévisionnelles	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom du Projet</th> <th>Porteur du projet</th> <th>Libellé de la dépense</th> <th>Recettes prévisionnelles issues des demandes de subvention (HT)</th> <th>Dépenses (HT)</th> <th>Périodicité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Gestion de l'Espace VTT</td> <td rowspan="3">CCPAL</td> <td>Maintenance</td> <td>2 834,24 €</td> <td>5 668,48 €</td> <td>Annuel</td> </tr> <tr> <td>Travaux autre de maintenance</td> <td>€</td> <td>0,00 €</td> <td>Dépendra des interventions éventuelles.</td> </tr> <tr> <td>Solliciter Label FFC</td> <td>€</td> <td>128,60 €</td> <td>Annuel</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Maison du vélo</td> <td rowspan="2">ASSOCIATION VELO LOISIR PROVENCE</td> <td>Loyers du lieu de la Maison du Vélo</td> <td>€</td> <td>15 600,00 €</td> <td>Annuel</td> </tr> <tr> <td>Subvention versée à VLP pour animation et gestion de la Maison du vélo</td> <td>€</td> <td>24 500,00 €</td> <td>2023</td> </tr> </tbody> </table>						Nom du Projet	Porteur du projet	Libellé de la dépense	Recettes prévisionnelles issues des demandes de subvention (HT)	Dépenses (HT)	Périodicité	Gestion de l'Espace VTT	CCPAL	Maintenance	2 834,24 €	5 668,48 €	Annuel	Travaux autre de maintenance	€	0,00 €	Dépendra des interventions éventuelles.	Solliciter Label FFC	€	128,60 €	Annuel	Maison du vélo	ASSOCIATION VELO LOISIR PROVENCE	Loyers du lieu de la Maison du Vélo	€	15 600,00 €	Annuel	Subvention versée à VLP pour animation et gestion de la Maison du vélo	€	24 500,00 €	2023
Nom du Projet	Porteur du projet	Libellé de la dépense	Recettes prévisionnelles issues des demandes de subvention (HT)	Dépenses (HT)	Périodicité																															
Gestion de l'Espace VTT	CCPAL	Maintenance	2 834,24 €	5 668,48 €	Annuel																															
		Travaux autre de maintenance	€	0,00 €	Dépendra des interventions éventuelles.																															
		Solliciter Label FFC	€	128,60 €	Annuel																															
Maison du vélo	ASSOCIATION VELO LOISIR PROVENCE	Loyers du lieu de la Maison du Vélo	€	15 600,00 €	Annuel																															
		Subvention versée à VLP pour animation et gestion de la Maison du vélo	€	24 500,00 €	2023																															

	Course GF LUBERON	CCPAL	Devis pour l'organisation de la course GF LUBERON par la SAS VENTOUX EVENTS	€	45 000,00 €	Annuel 3 ans
	Axes structurants déplacements vélo au quotidien Proposition de tracés d'itinéraires sur l'ensemble du territoire	CCPAL	Etude d'affinement pour les liaisons Apt – Gargas – Saint-Saturnin-lès-Apt – Villars	€	14 000,00 €	2023
		CCPAL	Etude et accompagnement menée par l'AURAV	€	20 000,00 €	
Plan de financement prévisionnel	/					
Calendrier	2021-2027					
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> Nos territoires d'abord Luberon : Articulation entre les transports urbains, liaisons douces et parkings. OGS : Articulation avec les itinéraires « Les Ocre à vélo » et « Gordes à vélo ». <p>Ce projet devra se nourrir des projets liés à la dynamisation de l'écosystème économique local et des projets portés par les divers partenaires.</p>					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'évènements économiques Rayonnement des événements Nombre d'acteurs locaux impliqués dans les événements Nombre d'entreprises de la filière et nombre d'emplois sur le territoire CA généré 					
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le projet est complémentaire aux études réalisées dans le cadre de l'OGS :</p> <ul style="list-style-type: none"> Financement du plan de jalonnement, signalisation et communication des itinéraires « Les Ocre à vélo » et « Gordes à vélo ». Etude d'affinement par le bureau d'études Inddigo pour les liaisons des villages Villars - Rustrel et Gargas - Roussillon dans le cadre des « Ocre à vélo ». <p>Le projet est complémentaire également à l'étude vélo portée par la ville d'Apt sur la réalisation d'un plan vélo.</p>					

Fiche action n°2.3.3 - Etude pour la réalisation d'un plan de mobilité simplifié

Fiche action n°	2.3.3	Localisation	
Nom de l'action	Etude pour la réalisation d'un plan de mobilité simplifié		
Axe de rattachement	Axe 2 Apt, une ville qui joue son rôle de centralité		
Orientation	2.3 – Une ville prenant en compte les enjeux de mobilité		

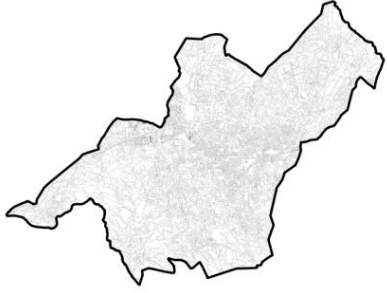
Détail de la fiche action

Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville d'Apt
Lieu de l'action	Commune d'Apt
Description de l'action	<p>La commune d'Apt souhaite développer des aménagements cyclables sur son territoire. Cela va générer des impacts conséquents sur la circulation en cœur de ville.</p> <p>Afin de maintenir un équilibre dans les modes de transports, il conviendra de réaliser un plan de mobilité simplifié à la suite de l'étude de réalisation du plan vélo (fiche action n°2.3.1).</p> <p>De plus, la municipalité porte des projets de requalification des espaces publics : ces projets vont supprimer des places de stationnement. Afin que le centre-ville reste facilement accessible, le plan de mobilité simplifié devra proposer des nouvelles poches de stationnement et des parkings relais, à proximité du cœur de ville.</p> <p>Ce plan de mobilité simplifié devra tenir compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des futurs aménagements cyclables, ▪ De la création de continuité pour les modes doux, ▪ Des projets sur les espaces publics qui vont réduire le nombre de places de stationnement, ▪ De l'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite, ▪ De l'amélioration de la sécurité pour tous les modes de déplacement, ▪ De la signalétique (cheminements piétons, pistes cyclables, parkings, ...).
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CEREMA ▪ Département de Vaucluse ▪ Parc Naturel Régional du Luberon ▪ CCPAL

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

Dépenses prévisionnelles	Estimatif étude de plan de mobilité simplifié : 30 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	/
Calendrier	2023
Lien avec d'autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Luberon Labo Vélo
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation du plan de mobilité
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La mobilité est l'un des enjeux majeurs pour les villes de demain. Avec un plan de mobilité simplifié, la ville d'Apt facilitera les déplacements de tous les modes de transports et développera les modes actifs (marche à pied et vélo). Cela aura des impacts positifs sur le cadre de vie (réduction des nuisances sonores), sur la qualité de l'air et sur la santé des habitants.</p> <p>Ce plan permettra également de réorganiser les stationnements, afin que le centre-ville reste facilement accessible.</p>

Fiche action n°2.3.4 - Etude pour la refonte de la signalisation d'information locale

Fiche action n°	2.3.4	Localisation	
Nom de l'action	Réaliser une étude pour la refonte de la signalisation d'information locale		
Axe de rattachement	Axe 2 Apt, une ville qui joue son rôle de centralité		
Orientation	2.3 – Une ville prenant en compte les enjeux de mobilité		


Détail de la fiche action

Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville d'Apt
Lieu de l'action	Commune d'Apt
Description de l'action	<p>Le diagnostic a démontré une faible lisibilité du centre-ville et de ces accès. A ce titre, la ville d'Apt souhaite lancer une étude sur la signalétique d'information locale, avec les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter les cheminements des utilisateurs (habitants, touristes, ...) ▪ Rendre visible les équipements communaux, le patrimoine et les points d'intérêts touristiques ▪ Mettre à jour la signalisation d'information locale pour les commerces du centre-ville, ▪ Rendre visible les différents espaces de stationnement autour du centre-ville. <p>Cette étude sera réalisée en quatre phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Phase 1 : Relevé et diagnostic de la signalisation d'information locale existante. ▪ Phase 2 : Définition d'une stratégie à travers l'élaboration d'un schéma directeur de signalisation d'intérêt local. ▪ Phase 3 : Elaboration d'une charte graphique. ▪ Phase 4 : Elaboration et chiffrage d'un projet de définition.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Parc Naturel Régional du Luberon
Dépenses prévisionnelles	Estimation du coût de l'étude : 25 000 €
Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier	A définir

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

Lien avec d'autres programmes et contrats territorialisés	Charte du PNRL Plan de mobilité simplifié
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation de l'étude
Conséquence sur la fonction de centralité	La refonte de la signalétique d'information locale permettra une meilleure lisibilité et une meilleure accessibilité du cœur de ville.

Fiche action n°2.3.5 - Développer une plateforme numérique de covoiturage

Fiche action n°	2.3.5	Localisation	
Nom de l'action	Développer une plateforme de covoiturage		
Axe de rattachement	Axe 2 Apt, une ville qui joue son rôle de centralité		
Orientation	2.3 – Une ville prenant en compte les enjeux de mobilité		

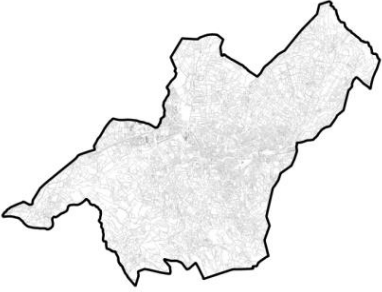
Détail de la fiche action

Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Luberon Sorgues Entreprendre
Lieu de l'action	Commune d'Apt
Description de l'action	<p>Cette action est en lien avec le dispositif Lub'Emploi porté par la Sous-Préfecture d'Apt.</p> <p>Il a été constaté que se déplacer coûte de plus en plus cher et devient un obstacle aux recrutements en zone semi rurale. Afin de résoudre ce problème, Luberon Sorgue Entreprendre va piloter le projet de développement d'une plateforme mutualisée de covoiturage inter-entreprises.</p> <p>Les objectifs du développement de la plateforme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Inciter à la réalisation des déplacements domicile/trajets en covoiturage et limiter l'autosolisme, ▪ Participer au développement du maillage covoiturage sur le Vaucluse par l'adhésion à la plate-forme proposée par Luberon et Sorgues Entreprendre, ▪ Améliorer la qualité de l'air, ▪ Limiter l'encombrement des villes et des routes, ▪ Diminuer la surface totale des parkings, ▪ Complémentarité avec les transports en commun et les deux parkings relais déjà existant (EDES et G. Santoni). <p>Les modalités de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Embarquer les plus gros employeurs (masse critique de covoitureurs) : 1er trimestre 2023 ▪ Déployer la plateforme auprès des autres entreprises : à partir d'avril 2023 ▪ Sensibiliser les salariés des entreprises (journées organisées par zone d'activités) ▪ Organiser un challenge inter-entreprises

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transmettre aux entreprises le reporting : nbre de covoiturages ; kms parcourus ; baisse des émissions de CO2; gain de pouvoir d'achat ▪ Proposer plusieurs offres en fonction des attentes des entreprises <p>Les cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser les entreprises du territoire à l'adhésion à la plate-forme. <p>La mairie d'Apt et la CCPAL auront un rôle important d'information auprès des entreprises du territoire.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat (Lub'Emploi) ▪ Luberon Sorgues Entreprendre ▪ Entreprises du territoire ▪ CCPAL
Dépenses prévisionnelles	<p>Communication de la ville auprès des entreprises</p> <p>Adhésion à la plateforme : 5 000€/an</p>
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Luberon Sorgue Entreprendre : 2 500 € / an ▪ Ville d'Apt : 2 500 €
Calendrier	2023
Lien avec d'autres programmes et contrats territorialisés	<p>Lub'Emploi</p> <p>Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)</p> <p>PCAET</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'entreprises aptésiennes qui adhèrent à la plate-forme de covoiturage. ▪ Nombre de covoiturages et de kms parcourus
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La promotion du covoiturage aura des impacts sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La santé et l'environnement : le covoiturage diminue le trafic sur les grands axes et la pollution. Les émissions de carbones induites par les trajets sont réduites. ▪ L'économie : on mutualise les dépenses de trajet ▪ Les liens sociaux : le covoiturage permet de rencontrer d'autres personnes et de voyager dans une atmosphère conviviale. <p>De plus, l'adhésion des entreprises à cette plateforme de covoiturage leur permettra de gagner en attractivité en proposant des solutions de mobilité. En effet, l'enclavement d'Apt est parfois un frein pour l'embauche.</p>

Fiche action n°2.3.6 - Créer un parking relais

Fiche action n°	2.3.6	Localisation	
Nom de l'action	Créer un parking relais		
Axe de rattachement	Axe 2 Apt, une ville qui joue son rôle de centralité		
Orientation	2.3 – Une ville prenant en compte les enjeux de mobilité		

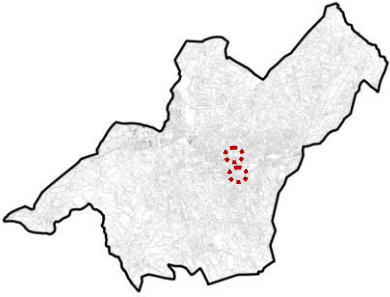
Détail de la fiche action

Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie d'Apt
Lieu de l'action	Emplacement à proximité du centre-ville
Description de l'action	<p>Dans le cadre d'une politique globale d'aménagement de la ville, il est envisagé de réduire la place de la voiture en centre-ville, de développer la pratique du vélo au quotidien, de renaturer les espaces publics...</p> <p>Néanmoins, la voiture en milieu rural reste indispensable : il convient de garder des espaces de stationnement à proximité du centre-ville.</p> <p>Actuellement deux grands parkings existent au centre-ville : le parking du Calavon (350 places) et le parking du cours Lauze de Perret (160 places). Leur fermeture partielle est envisagée à moyen terme. Il convient par conséquent de trouver des espaces de stationnement à proximité du centre-ville.</p> <p>Deux parkings relais ont déjà été créés à la sortie ouest (EDeS) et à proximité du centre-ville (parking Georges Santoni). La réalisation d'un troisième parking, à proximité du centre-ville est nécessaire.</p> <p>L'étude « plan de mobilité simplifiée » proposera différentes options pour l'emplacement de ce futur parking.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat ▪ Région ▪ Département
Dépenses prévisionnelles	Etude de faisabilité : 50 000 € Réalisation du parking : à définir
Plan de financement prévisionnel	/
Calendrier	2025-2026
Lien avec d'autres	Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) PCAET

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">▪ Réalisation d'un parking relais
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>En réduisant la place de la voiture autour du centre-ville, la qualité de vie sera améliorée et le centre-ville sera plus apaisé.</p> <p>Cela engendrera également une réduction de la pollution de l'air et des nuisances sonores du centre-ville et participera donc à l'amélioration globale du cadre de vie.</p>

Fiche action n°3.1.1 - Renaturer les cours d'école

Fiche action n°	3.1.1	Localisation	
Nom de l'action	Renaturer les cours d'école		
Axe de rattachement	Axe 3 Apt, une ville qui anticipe les enjeux de demain		
Orientation	3.1 – Une ville capable de s'adapter		

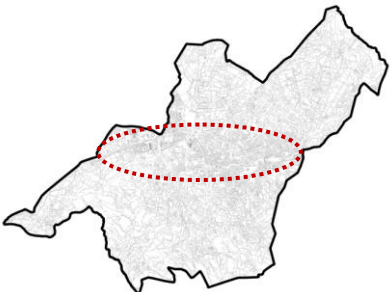
Détail de la fiche action

Statut	Engagé																																																												
Niveau de priorité	Fort																																																												
Maître d'ouvrage	Mairie d'Apt																																																												
Lieu de l'action	Cours des école Giono/Bosco et Saint Exupéry																																																												
Description de l'action	<p>La commune d'Apt, accompagnée par le Parc Naturel Régional du Luberon, a lancé un projet de désimperméabilisation et de végétalisation des cours d'école. Cela s'inscrit dans le cadre du projet lancé par l'Agence de l'eau : « un coin de verdure pour la pluie ».</p> <p>La ville d'Apt a sélectionné deux cours d'école : Saint Exupéry et Giono-Bosco. La renaturation des cours d'école répond à des enjeux éducatifs, climatiques ou de vivre ensemble. Cela permet de reconnecter les enfants à la nature et aura des impacts positifs sur leur santé (dépense physique, amélioration des fonctions motrices, créativité, meilleur développement des fonctions cognitives, ...).</p> <p>Les deux projets ont été construits avec les enseignants afin que les cours d'école réaménagées répondent aux besoins des élèves.</p> <p>L'objectif majeur de cette renaturation est l'infiltration des eaux pluviales. Les deux cours auront dans leur totalité un bitume drainant, permettant 100% d'infiltration.</p> <p>La situation projetée pour la cour de l'école primaire Saint Exupéry :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="5">Etat de la cour en situation projetée</th> </tr> <tr> <th></th> <th>Surface (m²)</th> <th>Dont perméable (m²)</th> <th>Déconnexion apportée (m²)</th> <th>Volume de stockage (m³)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Espaces verts créés</td> <td>355</td> <td>355</td> <td>50</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Jardins de pluie</td> <td>185</td> <td>185</td> <td>703</td> <td>19</td> </tr> <tr> <td>Copeaux de bois</td> <td>360</td> <td>360</td> <td>1 368</td> <td>36</td> </tr> <tr> <td>Revêtement drainant</td> <td>911</td> <td>547</td> <td>77</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Clapissette</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Tranchée drainante (ml)</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Puits d'infiltration (nombre)</td> <td>8</td> <td>0</td> <td>240</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>1 811</td> <td>1 447</td> <td>2 437</td> <td>61</td> </tr> <tr> <td>imperméabilisation (%)</td> <td>54</td> <td colspan="2">Surface active déconnectable par les zones désimperméabilisées et végétalisées (m²)</td> <td>2 121</td> </tr> <tr> <td>Coefficient de ruissellement</td> <td>0.63</td> <td colspan="2">Surface active déconnectable par les zones désimperméabilisées NON végétalisées (m²)</td> <td>317</td> </tr> </tbody> </table>	Etat de la cour en situation projetée						Surface (m ²)	Dont perméable (m ²)	Déconnexion apportée (m ²)	Volume de stockage (m ³)	Espaces verts créés	355	355	50	0	Jardins de pluie	185	185	703	19	Copeaux de bois	360	360	1 368	36	Revêtement drainant	911	547	77	0	Clapissette	0	0	0	0	Tranchée drainante (ml)	0	0	0	0	Puits d'infiltration (nombre)	8	0	240	6	Total	1 811	1 447	2 437	61	imperméabilisation (%)	54	Surface active déconnectable par les zones désimperméabilisées et végétalisées (m ²)		2 121	Coefficient de ruissellement	0.63	Surface active déconnectable par les zones désimperméabilisées NON végétalisées (m ²)		317
Etat de la cour en situation projetée																																																													
	Surface (m ²)	Dont perméable (m ²)	Déconnexion apportée (m ²)	Volume de stockage (m ³)																																																									
Espaces verts créés	355	355	50	0																																																									
Jardins de pluie	185	185	703	19																																																									
Copeaux de bois	360	360	1 368	36																																																									
Revêtement drainant	911	547	77	0																																																									
Clapissette	0	0	0	0																																																									
Tranchée drainante (ml)	0	0	0	0																																																									
Puits d'infiltration (nombre)	8	0	240	6																																																									
Total	1 811	1 447	2 437	61																																																									
imperméabilisation (%)	54	Surface active déconnectable par les zones désimperméabilisées et végétalisées (m ²)		2 121																																																									
Coefficient de ruissellement	0.63	Surface active déconnectable par les zones désimperméabilisées NON végétalisées (m ²)		317																																																									

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

	<p>La situation projetée pour la cour de l'école Giono-Bosco :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="5">Etat de la cour en situation projetée</th> </tr> <tr> <th></th> <th>Surface (m²)</th> <th>Dont perméable (m²)</th> <th>Déconnexion apportée (m²)</th> <th>Volume de stockage (m³)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Revêtements perméables</td> <td>388</td> <td>388</td> <td>54</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Jardins de pluie</td> <td>110</td> <td>110</td> <td>418</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>Copeaux de bois</td> <td>380</td> <td>380</td> <td>1 444</td> <td>38</td> </tr> <tr> <td>Revêtement drainant</td> <td>2 000</td> <td>1200</td> <td>168</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Clapissette</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Tranchée drainante (ml)</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Puits d'infiltration (nombre)</td> <td>10</td> <td>0</td> <td>300</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>2 878</td> <td>2 078</td> <td>2 384</td> <td>57</td> </tr> <tr> <td>imperméabilisation (%)</td> <td>54</td> <td colspan="2">Surface active déconnectable par les zones désimperméabilisées et végétalisées (m²)</td> <td>1 916</td> </tr> <tr> <td>Coefficient de ruissellement</td> <td>0.63</td> <td colspan="2">Surface active déconnectable par les zones désimperméabilisées NON végétalisées (m²)</td> <td>468</td> </tr> </tbody> </table> <p>Pour la cour de l'école Giono/Bosco, les aménagements et les matériaux ont été pensés pour maintenir un usage pour les festivités estivales.</p>	Etat de la cour en situation projetée						Surface (m ²)	Dont perméable (m ²)	Déconnexion apportée (m ²)	Volume de stockage (m ³)	Revêtements perméables	388	388	54	0	Jardins de pluie	110	110	418	11	Copeaux de bois	380	380	1 444	38	Revêtement drainant	2 000	1200	168	0	Clapissette	0	0	0	0	Tranchée drainante (ml)	0	0	0	0	Puits d'infiltration (nombre)	10	0	300	8	Total	2 878	2 078	2 384	57	imperméabilisation (%)	54	Surface active déconnectable par les zones désimperméabilisées et végétalisées (m ²)		1 916	Coefficient de ruissellement	0.63	Surface active déconnectable par les zones désimperméabilisées NON végétalisées (m ²)		468
Etat de la cour en situation projetée																																																													
	Surface (m ²)	Dont perméable (m ²)	Déconnexion apportée (m ²)	Volume de stockage (m ³)																																																									
Revêtements perméables	388	388	54	0																																																									
Jardins de pluie	110	110	418	11																																																									
Copeaux de bois	380	380	1 444	38																																																									
Revêtement drainant	2 000	1200	168	0																																																									
Clapissette	0	0	0	0																																																									
Tranchée drainante (ml)	0	0	0	0																																																									
Puits d'infiltration (nombre)	10	0	300	8																																																									
Total	2 878	2 078	2 384	57																																																									
imperméabilisation (%)	54	Surface active déconnectable par les zones désimperméabilisées et végétalisées (m ²)		1 916																																																									
Coefficient de ruissellement	0.63	Surface active déconnectable par les zones désimperméabilisées NON végétalisées (m ²)		468																																																									
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agence de l'eau ▪ Parc Naturel Régional du Luberon ▪ Région ▪ Enseignants 																																																												
Dépenses prévisionnelles	<p>Ecole Saint Exupéry: 311 792 € TTC Ecole Giono-Bosco: 484 334 € TTC</p>																																																												
Plan de financement prévisionnel	<p>Ecole Saint Exupéry :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Agence de l'eau : 166 339 € HT ▪ FRAT Région : 41 523 € HT ▪ Ville d'Apt : 51 965 € HT <p>Ecole Giono-Bosco :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Agence de l'eau : 247 514 € HT ▪ Région : 75 376 € HT ▪ Ville d'Apt : 80 722 € HT 																																																												
Calendrier	Été 2022 (Saint Exupéry) et été 2023 (Giono-Bosco)																																																												
Lien avec d'autres programmes et contrats territorialisés	<p>Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) Charte du Parc Naturel Régional du Luberon</p>																																																												
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminution de la surchauffe en période estivale ▪ Retour des enfants, des enseignants, des parents d'élèves et des habitants. 																																																												
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La renaturation des cours d'écoles permet d'améliorer l'attractivité des groupes scolaires présents sur la commune d'Apt. Elle contribue à la lutte contre les îlots de chaleur urbains.</p>																																																												

Fiche action n°3.1.2 - Réaménager le Calavon

Fiche action n°	3.1.2	Localisation	
Nom de l'action	Réaménager le Calavon		
Axe de rattachement	Axe 3 Apt, une ville qui anticipe les enjeux de demain		
Orientation	3.1 – Une ville capable de s'adapter		


Détail de la fiche action

Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Syndicat Intercommunal de la Rivière Calavon Coulon (SIRCC)
Lieu de l'action	Traversée d'Apt par le Calavon
Description de l'action	<p>S'il se présente sous la forme du lit d'un cours d'eau généralement à sec, le Calavon peut néanmoins se transformer soudainement en rivière torrentielle, générer des inondations, et causer des dégâts significatifs.</p> <p>Afin de réduire les risques liés aux épisodes de crue et d'anticiper les conséquences liées au changement climatique, il est devenu essentiel de s'adapter à ces risques en repensant les abords du Calavon.</p> <p>C'est dans ce contexte qu'une étude, portée par le SIRCC, en lien étroit avec la CCPAL, la Ville d'Apt et le PNRL, a été lancée. Ses résultats permettront d'analyser différents scénarios qui intégreront notamment les contraintes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la vulnérabilité aux crues • Sécurisation des personnes et des biens • Intégration positive du Calavon dans le paysage urbain (amélioration du cadre de vie, contribution aux îlots de fraîcheur, support de déplacement doux et de connexion du centre-ville...) • Désimperméabilisation des abords de la rivière • Renaturation et développement de la biodiversité <p>Description de l'action</p> <p>L'étude en cours s'articule autour de plusieurs volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Technique (hydraulique, topographie, géotechnique...) - Règlementaire (analyse foncière, loi sur l'eau) - Socioéconomique (représentation initiale des usages et des perceptions, co-construction du projet...) - Financier (chiffrages et planification travaux + entretien/gestion)

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

	<p>Son enjeu vise, d'une part, à disposer d'un diagnostic partagé sur la situation actuelle (atouts/contraintes), d'autre part, à pouvoir analyser différents scénarios de faisabilité (forces/faiblesses. Coûts/bénéfices), et enfin, à bénéficier d'un outil d'aide à la prise de décision sur le projet le mieux adapté.</p> <p>Les conclusions de l'étude permettront d'élaborer l'action choisie. Celle-ci pourra faire l'objet d'un phasage dans le temps (programme) et dans l'espace (tronçons kilométriques).</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agence de l'eau ▪ Etat ▪ Département ▪ Parc Naturel Régional du Luberon ▪ CCPAL ▪ Agence de l'eau
Dépenses prévisionnelles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sécurisation et aménagement du lit du Calavon : 7 millions d'euros (estimation SIRCC) ▪ Travaux d'embellissement et mise en valeur : 3 à 7 millions d'euros (à définir selon le projet qui sera retenu par la Ville d'Apt)
Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude (SIRCC) : en cours ▪ Travaux d'aménagement (SIRCC) : à définir ▪ Travaux d'embellissement et mise en valeur (Ville d'Apt) : 2026-2032
Lien avec d'autres programmes et contrats territorialisés	<p>Nos territoires d'abord Luberon</p> <p>Contrat de Relance et de Transition Écologique</p> <p>GEMAPI</p> <p>SAGE Calavon Coulon</p> <p>PAPI</p> <p>Plan de paysage Luberon Lure</p> <p>Charte du PNRL</p> <p>SCOT Pays d'Apt</p> <p>PLU Ville d'Apt</p> <p>CRTE</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduction du risque inondation ▪ Réduction de l'effet îlot de chaleur urbain ▪ Qualité de vie du cours d'eau
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'étude vise à réduire les risques liés aux épisodes de crue (sécurité des biens et des personnes) et favoriser la biodiversité du cours d'eau. Les projets d'aménagement qui en découleront auront pour effet de valoriser la présence d'un cours d'eau traversant, atout indéniable pour affirmer le caractère d'une ville et son attractivité (nature, végétation, embellissement, bien-être et santé, lutte contre les aléas climatiques, îlot de fraîcheur, ...)</p>

Fiche action n°3.1.3 - Réaliser un audit énergétique

Fiche action n°	3.1.3	Localisation	
Nom de l'action	Réaliser un audit énergétique		
Axe de rattachement	Axe 3 Apt, une ville qui anticipe les enjeux de demain		
Orientation	3.1 – Une ville capable de s'adapter		


Détail de la fiche action

Statut	Validé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie d'Apt
Lieu de l'action	Bâtiments communaux occupés
Description de l'action	<p>L'audit énergétique permettra de constituer une base de données qui alimentera une connaissance précise du patrimoine, de ses possibilités d'évolution, des coûts des investissements nécessaires et des économies escomptées.</p> <p>L'audit évaluera notamment la capacité du patrimoine bâti à répondre à l'évolution de ses fonctions. Il peut s'ensuivre des choix sur l'avenir du patrimoine : cession, démolition, projet de construction neuve ou de rénovation, mutualisation, changement d'usage, etc.</p> <p>Le nombre de bâtiments communaux à évaluer est estimé à environ 40, pour une surface de plancher totale de 40 000m².</p> <p>Pour réaliser le cahier des charges, la ville d'Apt s'appuiera sur le « Cahier des charges audit énergétique dans les bâtiments » écrit par l'ADEME (2020).</p> <p>L'audit énergétique se déroulera en trois phases :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Etat des lieux : Chaque bâtiment fera l'objet d'un examen approfondi en vue de recueillir les éléments nécessaires à la réalisation des phases suivantes de l'audit énergétique 2. Bilan énergétique et préconisations : Les données recueillies seront analysées par le prestataire en procédant aux calculs et aux interprétations qui permettront de mettre en évidence les améliorations à envisager. 3. Programmes d'améliorations : Des scénarios de rénovation seront ensuite élaborés sur la base de programmes d'améliorations cohérents et adaptés aux caractéristiques de chacun des bâtiments, pour permettre au maître d'ouvrage d'orienter son intervention dans les meilleures conditions de coût et de délai. Ces programmes seront

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

	<p>présentés sous la forme de « bouquets » de réalisations indissociables, correspondant à un niveau de performance énergétique global après travaux. Ces bouquets seront complétés le cas échéant par d'autres préconisations de travaux d'amélioration énergétique issues de l'analyse des spécificités du bâti.</p> <p>Plusieurs scénarios de travaux sont à proposer par le prestataire, à minima les scénarios suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Scénario 1 : un gain minimum de 40% d'économie d'énergie finale tous usages confondus par rapport à l'année de référence (qui ne peut être antérieure à 2010) <p>A minima pour les bâtiments assujettis au dispositif éco énergie tertiaire (obligation issue de la loi Elan du 23 novembre 2018) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Scénario 2a : un gain minimum de 50% d'économie d'énergie finale tous usages confondus par rapport à l'année de référence (qui ne peut être antérieure à 2010). • Scénario 2b : un gain minimum de 60% d'économie d'énergie finale tous usages confondus par rapport à l'année de référence (qui ne peut être antérieure à 2010). • Scénario 3 : un scénario correspondant au niveau de performance du label BBC Rénovation (Cep<Cref-40% pour les 5 usages réglementés) ; ce scénario fait l'objet d'un calcul réglementaire mais devra également comprendre un calcul des gains d'économies en énergie finale tous usages. <p>La commune d'Apt élaborera ensuite un planning pluriannuel de travaux de rénovation énergétique de son parc, sur la base des différents scénarios proposés.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DREAL PACA ▪ Parc Naturel Régional du Luberon ▪ CCPAL ▪ ADEME
Dépenses prévisionnelles	100 000 € (études)
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Banque des Territoire : 50% coût de l'étude dans la limite de 50 000 € (dans le cas d'un intracting classique)
Calendrier	2023
Lien avec d'autres programmes et contrats territorialisés	<p>Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)</p> <p>Réseau PACA Climat</p> <p>PCAET</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation des études ▪ Faisabilité des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La réalisation de cet audit permettra à la commune d'Apt d'avoir une vision d'ensemble de son parc immobilier. Les travaux de rénovation énergétique à venir seront priorités avec une volonté d'améliorer les bâtiments publics et de réaliser des économies énergétiques et financières.</p>

Fiche action n°3.1.4 - Rénover l'éclairage public

Fiche action n°	3.1.4	Localisation	
Nom de l'action	Rénover l'éclairage public		
Axe de rattachement	Axe 3 Apt, une ville qui anticipe les enjeux de demain		
Orientation	3.1 – Une ville capable de s'adapter		


Détail de la fiche action

Statut	Validé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie d'Apt
Lieu de l'action	Commune d'Apt
Description de l'action	<p>Plusieurs actions concernent l'éclairage public :</p> <ol style="list-style-type: none"> <p>1. Plan de rénovation pluriannuel de l'éclairage public – mise en place de luminaires communicants</p> <p>Ce plan prévoit que la ville d'Apt réalise chaque année environ 100 000 € de travaux sur l'éclairage public. Les travaux concernent le remplacement des points lumineux actuels, par de nouveaux matériels à LED. Ces points lumineux sont communicants et reliés à un logiciel de commande. Il est ensuite possible d'ajuster la luminosité de chaque point, de programmer une extinction en fonction des besoins et ce de manière ciblée et à distance.</p> <p>Le renouvellement est réalisé en priorité sur le centre-ville et le long de la RD900 (direction Céreste).</p> <p>Pour l'année 2023, le coût prévisionnel est de 71 000 € TTC. Les travaux sont programmés pour septembre 2023.</p> <p>2. Remplacements des ampoules par des LED</p> <p>Ces travaux consistent à remplacer les anciennes ampoules énergivores par des ampoules LED. Les travaux sont réalisés en régie, dans plusieurs secteurs de la ville, en fonction de la vétusté du matériel et en remplacement des luminaires qui ne fonctionnent plus.</p> <p>Pour l'année 2023, le coût prévisionnel est de 15 000 € TTC.</p> <p>Les travaux sont programmés pour le deuxième semestre de l'année 2023.</p> <p>3. Pose de mâts d'éclairage public autonome</p> <p>La pose de mâts d'éclairage public fonctionnant à l'énergie solaire et avec des batteries sera réalisée à l'ouest de la ville, sur la route d'accès aux stades et au centre de loisirs de Bosque. Cela permettra de sécuriser la circulation piétonne en saison hivernale.</p>

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

	<p>La pose de ces mâts permet une rapidité d'exécution et ne détériore par la chaussée et les accotements car elle ne nécessite pas la réalisation de tranchées pour l'extension du réseau électrique. De plus, cela permettra une économie d'énergie.</p> <p>Les travaux sont programmés pour septembre 2023.</p> <p>Le coût prévisionnel est de 40 000 € TTC.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DREAL PACA ▪ Parc Naturel Régional du Luberon ▪ CCPAL ▪ ADEME
Dépenses prévisionnelles	Plan de rénovation pluriannuel de l'éclairage public 2023-2026 (estimation) : 100 000 € / an
Plan de financement prévisionnel	Demande de Fonds vert à réaliser pour l'année 2023 : 80 000 €
Calendrier	2023-2026
Lien avec d'autres programmes et contrats territorialisés	Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Economie d'énergie réalisée
Conséquence sur la fonction de centralité	Les travaux de rénovation de l'éclairage public seront priorités avec une volonté de réaliser des économies énergétiques et financières mais aussi de préserver la biodiversité.

Fiche action n°3.1.5 - Mettre en place le Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Fiche action n°	3.1.5	Localisation	
Nom de l'action	Mettre en place le Projet Alimentaire Territorial		
Axe de rattachement	Axe 3 Apt, une ville qui anticipe les enjeux de demain		
Orientation	3.1 – Une ville capable de s'adapter		

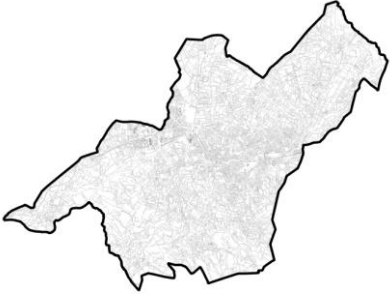
Détail de la fiche action

Statut	Validé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Parc Naturel Régional du Luberon
Lieu de l'action	Commune d'Apt
Description de l'action	<p>Depuis 2009, le Parc naturel régional du Luberon mène une politique volontariste pour développer les circuits courts et de proximité, en accompagnant la création de marchés paysans et de magasins de producteurs, en introduisant des produits locaux bio dans les cantines...</p> <p>En 2017, son action a été labélisée Projet Alimentaire Territorial (PAT Luberon) par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.</p> <p>Cette stratégie s'est structurée au fil du temps avec quelques actions-phares :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de ZAP (zone agricole protégée, plus de 9 000 ha réalisés ou en cours) ▪ Création d'une filière paysanne de pain bio ▪ 9 magasins de producteurs offrant des produits en direct de leur ferme ▪ Opération « De la ferme à ta cantine », qui rassemble aujourd'hui plus de 30 communes ▪ Une classe découverte « De la fourche à la fourchette » ▪ Des restaurants valorisant des produits locaux avec la marque Valeurs Parcs. <p>Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) d'Apt travaille sur l'établissement du Projet Alimentaire Territorial. Il met en place une démarche de modifications de ses achats, avec le développement des aliments bio et locaux.</p> <p>Cette action aura des effets bénéfiques sur la santé, avec une alimentation plus saine.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ GIP ▪ Agriculteurs
Dépenses prévisionnelles	/
Plan de	/

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

financement prévisionnel	
Calendrier	En cours
Lien avec d'autres programmes et contrats territorialisés	Charte du PNRL
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Part des achats effectuée localement
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>En privilégiant l'agriculture locale et les circuits courts, le PAT vient renforcer économiquement le territoire. Cela répond à des attentes, aussi bien pour les producteurs (soutien économique, reconnaissance du métier ...) que pour le consommateur (qualité, prix, ...).</p> <p>Cette action permet aussi la création d'emplois locaux et renforce le lien social.</p>

Fiche action n°3.1.6 - Elaborer une stratégie concernant le Zéro Artificialisation Nette

Fiche action n°	3.1.6	Localisation	
Nom de l'action	Élaborer une stratégie concernant le Zéro Artificialisation Nette		
Axe de rattachement	Axe 3 Apt, une ville qui anticipe les enjeux de demain		
Orientation	3.1 – Une ville capable de s'adapter		


Détail de la fiche action

Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie d'Apt
Lieu de l'action	Commune d'Apt
Description de l'action	<p>L'artificialisation des sols, l'étalement urbain et la surconsommation du foncier dégradent la biodiversité et menacent l'atteinte des objectifs climatiques de neutralité carbone. L'Etat a par conséquent fixé un objectif de « Zéro Artificialisation Nette (ZAN) » pour 2050.</p> <p>Dans un premier temps, l'Etat demande aux territoires, communes, départements, régions de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020.</p> <p>Pour élaborer cette stratégie de « ZAN », la ville d'Apt s'appuiera sur les directives nationales et sur les documents cadres supra-communaux : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays d'Apt Luberon.</p> <p>La stratégie devra prendre en compte les leviers suivants, pour répondre à l'objectif du ZAN :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Densifier. La densification permet de construire plus sur un même espace. Il peut s'agir de surélever des bâtiments par exemple, d'augmenter la densité dès la construction ou encore de réorganiser l'intérieur des bâtiments. ▪ Utiliser les espaces vacants : faire la ville sur la ville. Cela concerne les espaces déjà artificialisés mais non utilisés, comme des commerces vacants ou des friches industrielles. Selon les cas, il peut être nécessaire de dépolluer les sols, ce qui peut freiner la reconversion. De plus, il n'est pas toujours évident de retrouver et mobiliser le propriétaire de terrains

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

	<p>abandonnés depuis longtemps.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Désartificialiser et renaturer. Il s'agit de rendre d'un côté ce que l'on a pris de l'autre, en rendant au sol ses fonctions naturelles. Il faut dépolluer, désimpermeabiliser et renourrir les sols. C'est un processus de transition qui peut se compter en années selon le degré de renaturation que l'on veut obtenir. Il s'agit également d'identifier des zones naturelles et les continuités écologiques qu'il convient de préserver ou de restaurer.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Région ▪ ADEME ▪ CCPAL
Dépenses prévisionnelles	Réflexion en interne et en lien avec les autres communes de la CCPAL.
Plan de financement prévisionnel	/
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SRADDET ▪ SCOT ▪ PCAET ▪ PLU
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Artificialisation des sols
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'élaboration de cette stratégie permettra à la commune d'avoir une vision d'ensemble pour repenser « la ville sur la ville ».</p> <p>Cette stratégie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • renforcera les espaces déjà urbanisés, en particulier le cœur de ville en luttant contre la vacance (commerciale et résidentielle) par exemple. • Limitera l'étalement urbain, • Rapprochera les zones résidentielles du cœur de ville, • Protégera les zones agricoles et naturelles.

Fiche action n°3.1.7 - Mettre en place des actions d'accompagnement au changement

Fiche action n°	3.1.7	Localisation	
Nom de l'action	Mettre en place des actions d'accompagnement au changement		
Axe de rattachement	Axe 3 Apt, une ville qui anticipe les enjeux de demain		
Orientation	3.1 – Une ville capable de s'adapter		

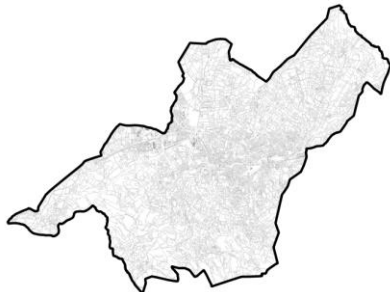
Détail de la fiche action

Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Mairie d'Apt
Lieu de l'action	Commune d'Apt
Description de l'action	<p>Afin d'accompagner la transition écologique et énergétique, la ville d'Apt souhaite mettre en place des actions d'accompagnement au changement. Ces actions porteront sur des thématiques variées et pourront se faire de différentes manières (information, atelier, conférences ...).</p> <p>Les cibles sont tout type de public (élus, habitants, entreprises, ...).</p> <p>Voici des exemples d'actions en réflexion :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobilité : la ville souhaite développer la pratique du vélo sur son territoire. Une action est inscrite au sein du CRET sur la mise en place d'actions de sensibilisation à la pratique du vélo (prévention, animations scolaires, atelier réparation de vélo...). ▪ Transitions : une journée PVD/PCAET est prévue en avril 2023. Cette journée, en lien avec COTELUB et la CCPAL, a pour but d'échanger sur les transitions en cours et sur la réalisation de projets concrets pour s'inspirer de ce qui a été réalisé sur le territoire. Valérie Jousseume (maître de conférences, spécialiste des territoires ruraux) introduira cette journée avec une conférence : « On aménage son territoire comme on voit la vie ». Antoine Nicault (GREC Sud) et la conférencière feront ensuite le lien entre l'aménagement des territoires et les enjeux climats (ZAN, Droit à l'expérimentation...) ▪ Energie : dans le cadre de l'OPAH-RU, Soliha84 réalisera des ateliers sur les économies d'énergies auprès des habitants.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CCPAL ▪ COTELUB
Dépenses prévisionnelles	Journée PCAET/PVD : 2 500 € (ville d'Apt)

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

Plan de financement prévisionnel	/
Calendrier	2023-2026
Lien avec d'autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ▪ PCAET ▪ Charte du Parc Naturel Régional du Luberon
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'évènements réalisés
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action doit fournir une aide, des inspirations et des accompagnements pour aider aux transitions qui sont en cours.

Fiche action n°3.1.8 - Concrétiser la charte « Nature en Ville »

Fiche action n°	3.1.8	Localisation	
Nom de l'action	Concrétiser la charte « Nature en ville »		
Axe de rattachement	Axe 3 Apt, une ville qui anticipe les enjeux de demain		
Orientation	3.1 – Une ville capable de s'adapter		

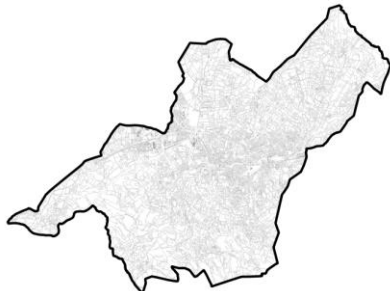
Détail de la fiche action

Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie d'Apt
Lieu de l'action	Commune d'Apt
Description de l'action	<p>La municipalité a la volonté de développer la nature en ville et la sensibilisation à la protection de l'environnement.</p> <p>A ce titre, une charte « Nature en ville » est en cours de rédaction. Sa construction se fait de manière participative : l'objectif n'est pas d'imposer une charte mais de la construire avec les acteurs du territoire.</p> <p>Les objectifs de la charte :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire prendre conscience de la présence du vivant partout, ▪ Réaliser un état des lieux de la faune et de la flore, ▪ Dresser une liste de bonnes pratiques, pour inciter les acteurs du territoire à la prise en compte de la biodiversité dans les projets (notamment lors de travaux). <p>Les enjeux</p> <p>La charte nature en ville est un document non opposable, mais qui sera pour les signataires (collectivités, entreprises, associations, commerçants, habitants) une ligne de conduite à suivre.</p> <p>Cette charte abordera de nombreux sujets : la question de la biodiversité, la faune, la flore, la nature et la santé, l'urbanisme, la question des ressources, la nature et la ville nourricière, etc.</p> <p>Cette charte sera coécrite par un groupe de travail comprenant des élus, des techniciens de la commune et du PNRL, des représentants d'associations, et de commerçants.</p> <p>Mais au-delà de la charte, c'est la question de la « faire vivre » qui est essentiel et dès aujourd'hui. C'est pourquoi il est envisagé de réaliser quelques actions phares (concours photographies, installation de pigeonniers contraceptifs, rencontres vertes, etc.) qui permettront de sensibiliser la population à l'importance de la nature dans leur commune.</p>

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Parc Naturel Régional du Luberon ▪ Habitants ▪ Associations ▪ Acteurs de la vie économique du territoire.
Dépenses prévisionnelles	/
Plan de financement prévisionnel	/
Calendrier	2022- 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat de Relance et de Transition Ecologique Charte du PNRL
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de signataires de la charte
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le développement de la nature en ville aura un impact positif sur le cadre de vie des habitants. Cela est déjà perceptible à Apt avec la mise en place du permis de végétaliser dont les habitants se sont saisis.</p> <p>La concrétisation de la charte permettra de lancer une dynamique allant dans le sens d'une plus grande préservation de la biodiversité.</p> <p>Enfin, cette charte participera à l'intégration des enjeux de biodiversité lors de travaux d'aménagement. Elle sera un véritable porté à connaissance pour les acteurs du territoire.</p>

Fiche action n°3.1.9 - Réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale

Fiche action n°	3.1.9	Localisation	
Nom de l'action	Réaliser un atlas de la biodiversité communale		
Axe de rattachement	Axe 3 Apt, une ville qui anticipe les enjeux de demain		
Orientation	3.1 – Une ville capable de s'adapter		


Détail de la fiche action

Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie d'Apt
Lieu de l'action	Commune d'Apt
Description de l'action	<p>Un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) est un inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des acteurs d'une commune (élus, citoyens, associations, entreprises...) en faveur de la préservation du patrimoine naturel. La réalisation de cet inventaire permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire.</p> <p>Afin de répondre aux objectifs visés, l'atlas de la biodiversité communale donne lieu à la production de trois types de rendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la réalisation d'inventaires naturalistes de terrain au cours desquels sont produites des données d'observation et de suivi d'espèces et/ou d'habitats, ▪ la production de cartographie d'enjeux de biodiversité qui pourront être intégrés dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire, ▪ la production de publications, rapports ou annexes relatives à la mise en œuvre de l'ABC et des perspectives qui en découlent. <p>La réalisation de cet atlas viendra compléter la partie « état des lieux » de la charte nature en ville en cours d'écriture.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Office Français de la Biodiversité ▪ ARBE ▪ DREAL ▪ Parc Naturel Régional du Luberon
Dépenses prévisionnelles	40 000 € sur trois ans
Plan de financement prévisionnel	/

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

Calendrier	A définir
Lien avec d'autres programmes et contrats territorialisés	Charte du PNRL
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi de la biodiversité ▪ Vie du document : amendements, compléments, etc.
Conséquence sur la fonction de centralité	Plus qu'un simple inventaire naturaliste, un ABC est un outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités, qui facilite l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs démarches d'aménagement et de gestion.

Fiche action n°3.2.1 - Développer des actions « Bien vieillir » et intergénérationnelles

Fiche action n°	3.2.1	Localisation	
Nom de l'action	Développer des actions « Bien vieillir » et intergénérationnelles		
Axe de rattachement	Axe 3 Apt, une ville qui anticipe les enjeux de demain		
Orientation	3.2 – Une ville accessible pour tous		

Détail de la fiche action

Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Centre communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville d'Apt
Lieu de l'action	Commune d'Apt
Description de l'action	<p>Un axe de travail prioritaire du CCAS est l'anticipation des enjeux liés au vieillissement de la population.</p> <p>Le CCAS se saisit de la problématique du vieillissement de la population, en proposant des actions « bien vieillir ».</p> <p>Ces actions se décomposent en trois thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Santé (mentale et physique) • Logement (favoriser le maintien à domicile) • Liens sociaux <p>Pour l'année 2023, plusieurs ateliers sont déjà prévus sur divers thématiques (sommeil, numérique, ...). Pour favoriser le lien social des personnes seniors, des événements sont prévus tout au long de l'année 2023 (spectacle, thé dansant, sortie aux Baux de Provence, ...).</p> <p>Le CCAS a également la volonté de développer des actions intergénérationnelles. Elle souhaite organiser des rencontres sur les notions de citoyenneté, solidarité, engagement, en lien avec la mission locale.</p> <p>La résidence autonomie Rustin apparait comme le lieu idéal pour continuer les actions intergénérationnelles (lien avec les crèches et les écoles).</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mission locale ▪ Associations ▪ Services Mairie : DAC, SAJ, Sport ▪ Conseil départemental, ARS, Etat
Dépenses prévisionnelles	Total 25 000 € pour 2023 (sans RAFR), puis montée en puissance en fonction des besoins exprimés par les seniors avec le principe d'une participation financière
Plan de financement	<p>Pour 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 000€ autofinancement

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002978-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • 1 500 € de participation des seniors • 3 500 € sollicitations subventions (CARSAT, caisses de retraite, MSA, conférence des financeurs). <p>Plusieurs ateliers sont gratuits (convention de partenariat). Si on complète avec la RAFR : prévision forfait autonomie du Département de Vaucluse : 28 000 € pour tous les ateliers de prévention</p>
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Atelier Santé Ville Contrat Local de Santé.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'action « bien vieillir » réalisées ▪ Nombre de participants ▪ Création d'un collectif « participatif »
Conséquence sur la fonction de centralité	Un centre-ville attractif est aujourd'hui un centre-ville qui est pensé pour tous, et en particulier pour les seniors. Le développement d'actions « bien vieillir » a pour but d'aider au maintien des seniors à domicile. En complément, la ville d'Apt adapte son centre-ville aux personnes à mobilité réduite dès qu'elle agit sur l'espace public.